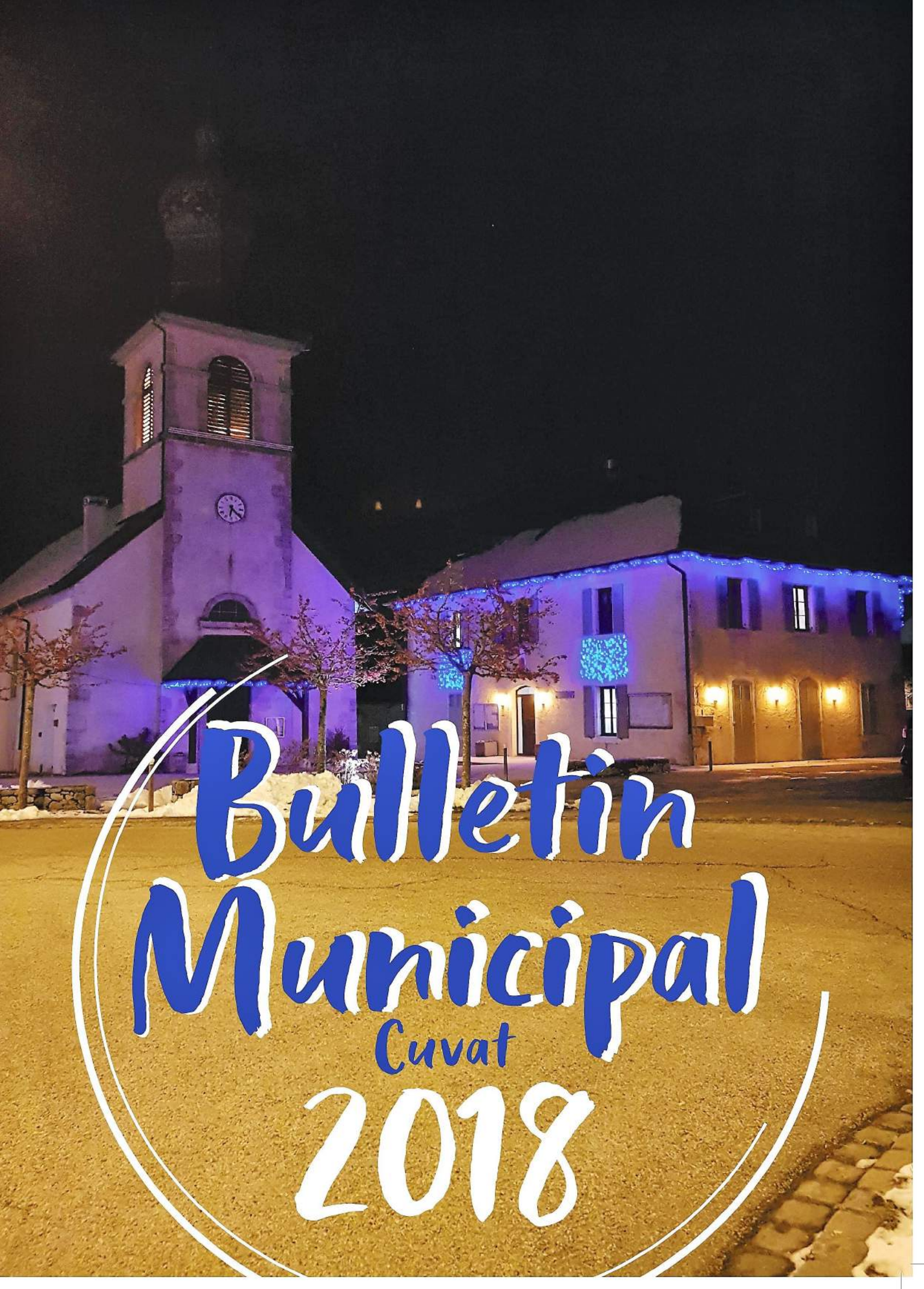

# Bulletin Municipal

Cuvat

2018

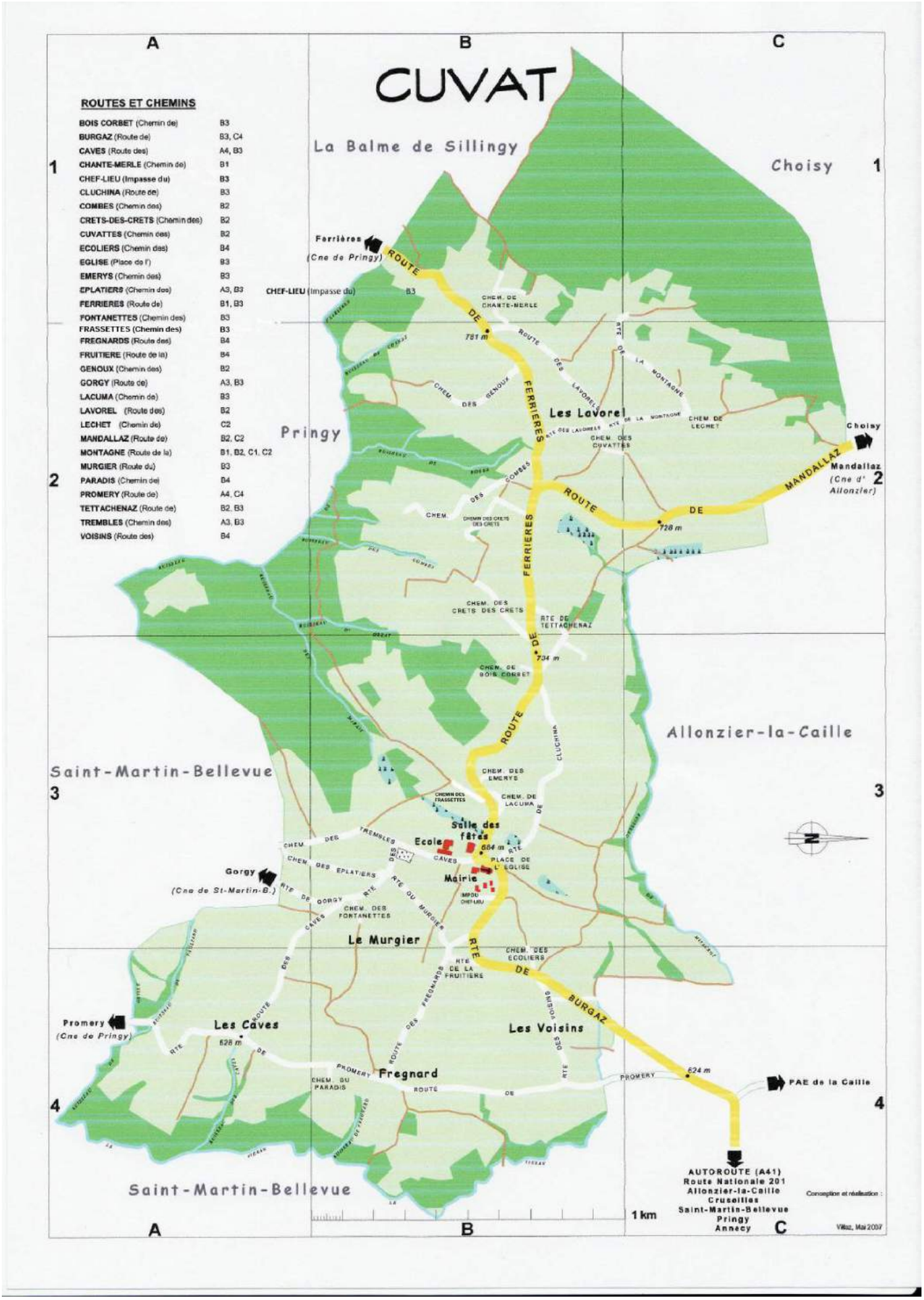
CUVAT
ROUTES ET CHEMINS
BOIS CORBET (Chemin de) B3
BURGAZ (Route de) B3, C4
CAVES (Route des) A4, B3
CHANTE-MERLE (Chemin de) B1
CHEF-LIEU (Impasse du) B3
CLUCHINA (Route de) B3
COMBES (Chemin des) B2
CRETS-DES-CRETS (Chemin des) B2
CUVATTES (Chemin des) B2
ECOLIERS (Chemin des) B4
EGLISE (Place de l') B3
EMERYS (Chemin des) B3
EPLATIERS (Chemin des) A3, B3
FERRIERES (Route de) B1, B3
FONTANETTES (Chemin des) B3
FRASSETTES (Chemin des) B3
FREGNARDS (Route des) B4
FRUITIERE (Route de la) B4
GENOUX (Chemin des) B2
GORGY (Route de) A3, B3
LACUMA (Chemin de) B3
LAVOREL (Route des) B2
LECHET (Chemin de) C2
MANDALLAZ (Route de) B2, C2
MONTAGNE (Route de la) B1, B2, C1, C2
MURGIER (Route du) B3
PARADIS (Chemin de) B4
PROMERY (Route de) A4, C4
TETTACHENAZ (Route de) B2, B3
TREMBLES (Chemin des) A3, B3
VOISINS (Route des) B4
La Balme de Sillingy
Choisy
Pringy
Les Lavorel
Allonzier-la-Caille
Saint-Martin-Bellevue
Le Murgier
Les Caves
Les Voisins
Fregnard
Salle des fêtes
Ecole
Mairie
Ferrières (Cne de Pringy)
Gorgy (Cne de St-Martin-B.)
Promery (Cne de Pringy)
Mandallaz (Cne d' Allonzier)
PAE de la Caille
AUTOROUTE (A41)
Route Nationale 201
Allonzier-la-Caille
Cruseilles
Saint-Martin-Bellevue
Pringy
Annecy
781 m
728 m
734 m
684 m
628 m
624 m
1 km
Villaz, Mai 2007

# SOMMAIRE


Page 2 : Plan de CUVAT

**VIE MUNICIPALE**
Page 5 : Editorial du Maire
Page 6 : Etat-civil
Page 7 : Urbanisme
Page 8 : Budget
Page 10 : Travaux - voirie
Page 13 : Bloc-notes
Page 20 : Nature au cœur
Page 22 : Scolaire
Page 23 : Périscolaire
Page 24 : Mémoire

**EVENEMENTS**
Page 25 : A la une !
Page 26 : Les cérémonies (8 mai et 11 novembre)
Page 27 : La journée des Séniors
Page 28 : Le cadeau aux aînés

**VIE ASSOCIATIVE**
Page 29 : Amicale Boules de Cuvat
Page 30 : L'Association des Parents d'Elèves
Page 31 : L'Association des Anciens d'Afrique du Nord
Page 32 : La chorale Nuances
Page 33 : Le Comité des Fêtes
Page 34 : Cuv'à Patch
Page 35 : Cuvat Ciné Livres
Page 37 : Echecs Tarot Cuvat
Page 38 : Moti'voyages
Page 39 : Paroisse
Page 40 : Pleine Paluche
Page 41 : Le Souvenir Français
Page 42 : Les associations en 2018

**DOSSIER**
Page 43 : Petite tique … grosse maladie
Page 44 : Le réseau de fibre optique du SYANE

Page 46 : Numéros utiles



Directeur de la publication : M Dominique BATONNET, maire de CUVAT
1 place de l'Eglise—74350 CUVAT
Téléphone : 04 50 46 86 69
Courriel : mairie.cuvat@orange.fr



Le Maire et le Conseil Municipal
remercient vivement

les annonceurs qui ont contribué à la publication du bulletin,
les personnes qui ont participé à son élaboration
avec une mention particulière pour :
Lily VALVIN pour la réalisation de la couverture
Serge BOCQUET et Loïc PETTIER pour leurs photos.

**SHOWROOM À ÉPAGNY**

Extension vitrée

Ossature bois

Rénovation de menuiserie

Pergola, auvent

VIE & VERANDA

PLUS D'ESPACE POUR VOS RÊVES

**VERANDA 74** - CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF
558 ROUTE DE BELLEGARDE - 74330 **SILLINGY-EPAGNY**
**TÉL. 04 50 45 94 84**

Bar • Restaurant

Tabac • Dépôt de Pain • Loto

Les Sapins

Ouvert 7/7

Cuvat - Tél. 04 50 46 80 20

# Editorial du Maire

Ce nouveau bulletin d'informations est un "trait d'union" entre la commune et ses habitants. En complément du site internet et des panneaux d'affichage, il communique sur la vie cuvetine au quotidien ainsi que sur les activités et les travaux en cours ou menés à bien.
L'année 2017 s'est achevée, parsemée de joies, de peines, de succès et de nouveautés avec les réalisations dont vous trouverez le détail au long de ce bulletin.
2017 a été aussi la mi-parcours pour l'équipe en place. Cette moitié de mandat d'élu est une bonne raison de faire un premier bilan sur le travail accompli. Une occasion de revenir sur les réalisations importantes menées à bien et sur les projets à venir.

Notre programme, je vous le rappelle, portait principalement sur les thèmes suivants :

- **La communication** : mieux informer les Cuvetins sur ce qui concerne notre village en perfectionnant les moyens de diffusion.
- **L'urbanisme** : avec la mise en révision du PLU.
- **Le scolaire et le périscolaire** : soutien de l'école et mise en place d'un ensemble périscolaire.
- **La voirie et les travaux** : entretien, réfection et sécurisation des voies communales, réalisation de l'assainissement collectif des secteurs Chausse, le Murgier et Pagliard, amélioration de la collecte des déchets.
- **Les actions sociales et solidaires** : aide si besoin aux personnes âgées ou nécessiteuses, assister les jeunes dans leurs projets.

Sur le plan de la **communication**, vous avez pu constater que le site internet a été totalement refondu : grâce au travail de la commission information dirigée par Monsieur Jacques JAMES (1er adjoint) et de Madame Clara DUQUEUX, vous pouvez maintenant consulter un site nettement plus convivial qu'auparavant, toujours à jour, sur lequel vous trouverez une multitude d'informations en temps réel.

La révision du Plan Local d'**Urbanisme** suit son cours, même si celle-ci a pris du retard en raison d'une évaluation environnementale exigée, récemment, par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

La charge, en matière de **scolaire et de périscolaire**, s'avère beaucoup plus lourde qu'il y a seulement quelques années puisque l'école compte maintenant plus de 200 élèves répartis dans huit classes. Face à cette augmentation, la commune soutient les enseignants dans leurs projets (classes vertes, sorties diverses…) et a, en collaboration avec la Communauté de Communes, initié le projet d'agrandissement de l'école (création de 3 classes supplémentaires, mise aux normes de l'école). Simultanément, le conseil municipal a décidé la construction d'une cantine et d'une garderie. En effet, le nombre d'enfants fréquentant la cantine avoisine les 150. Surchargée et plus très fonctionnelle, la salle polyvalente n'est plus adaptée à ce type d'activité. L'ensemble, qui représente un investissement de 1,8 millions d'euros, dont 1 million à charge de la commune, devrait être livré pour la rentrée 2020.

La **voirie et les travaux** représentent aussi un aspect essentiel de l'action du conseil municipal ; ainsi ont été refaites les routes des Frégnards, de Tettachenaz, de la Fruitière, et une partie du chemin des Resses. Dans le même temps les lignes électriques et téléphoniques ont été enterrées. La RD 172 a été sécurisée par la mise en place de ralentisseurs. L'assainissement collectif des secteurs Chausse, Le Murgier et Pagliard, a été achevé. Les bacs poubelle à roulette ont été progressivement remplacés par des containers semi-enterrés. La défense incendie a été renforcée avec la mise en place de poteaux d'incendie supplémentaires. Malgré la diminution de nos ressources, nous continuerons notre action, notamment dans le domaine de la sécurité.

Dans le **secteur social**, force est de constater, à notre grande satisfaction d'ailleurs, que nous n'avons eu que très peu d'interventions à mener en faveur de personnes âgées ou nécessiteuses. Nous restons cependant très vigilants dans ce domaine. En effet, la mairie, avec ses élus et ses agents, est le premier maillon et lien de proximité ; nous continuerons donc à mobiliser toute notre attention pour accompagner les personnes qui se trouveraient en difficulté.

Comme vous pouvez le constater, de nombreuses choses ont été réalisées, même s'il reste encore beaucoup à faire. Je tiens à remercier l'équipe municipale pour son implication et son total engagement ainsi que les employés communaux pour la mise en œuvre des tâches qui leur sont confiées. Soyez assurés de notre dévouement au service de tous pour cette deuxième partie de mandat qui commence.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter, à vous et à votre famille, une bonne et heureuse année 2018, pleine de joies et de bonheur.

Votre Maire,
Dominique BATONNET

# ETAT Civil

| | |
|---|---|
| NOËL Warren | 07 février 2017 |
| CHAUDOYE Naomi | 17 février 2017 |
| SAMPÉRÉ VASSEUR Anaé | 09 mars 2017 |
| SOUVRAS Lya | 11 mai 2017 |
| BARDET Margaux | 29 mai 2017 |
| VUILLET Arthur | 28 juillet 2017 |
| LUNVEN Aubin | 18 août 2017 |
| DESBOIS GARCIA Matéo | 19 septembre 2017 |
| CASTILLO MORVAN Louise | 04 octobre 2017 |
| COLLET-MATTRAS Gaspard | 01 novembre 2017 |
| AVERTIS Lucas | 06 novembre 2017 |

NAISSALI Driss et DEQUEKER Lydie 30 décembre 2017

| | |
|---|---|
| MUDRY Olivier | 17 avril 2017 |
| LAVOREL née CONUS Rosine | 08 juin 2017 |
| DECHAUME Jean, Marie | 13 août 2017 |
| BOUCHET Marthe | 17 septembre 2017 |

# Urbanisme

## Au 18 décembre 2017, ont été déposés :

⇒ 46 Certificats d'urbanisme :
45 d'information et 1 d'opération ;

⇒ 28 Déclarations préalables de travaux :
26 « sans opposition » et 2 « en cours d'instruction » ;

⇒ 0 Permis d'aménager :

⇒ 0 Permis d'aménager modificatif :

⇒ 15 Permis de construire :
10 « avis favorable », 2 « refus » et 3 « en cours d'instruction » ;

⇒ 13 Permis de construire modificatifs :
11 « avis favorable », 1 « refus » et 1 « en cours d'instruction ».

# BUDGET PRIMITIF 2017 - Section de fonctionnement

## DEPENSES

| Imputation | Libellé | Montant |
|---|---|---|
| 011 | Charges à caractère général (fournitures, entretien, maintenance, cantine, garderie…) | 382 750,00 |
| 012 | Charges de personnel | 312 520,00 |
| 014 | Atténuation de produits (péréquations, reversements…) | 43 000,00 |
| 022 | Dépenses imprévues | 10 000,00 |
| 042 | Dotation aux amortissements et provisions | 7 139,84 |
| 065 | Autres charges de gestion courante (indemnités des élus, frais de mission, cotisations retraites, subventions…) | 58 385,00 |
| 066 | Charges financières (Intérêts des emprunts, amortissement travaux) | 7 900,00 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 688 607,78 |
| | **TOTAL GENERAL** | **1 510 302,62** |

## RECETTES

| Imputation | Libellé | Montant |
|---|---|---|
| 013 | Atténuations de charges (remboursement personnel assurance) | 1 300,00 |
| 070 | Produits des services (concessions cimetière, ordures ménagères, coupes de bois, redevance garderie périscolaire, cantine…) | 151 193,00 |
| 073 | Impôts et taxes (contributions directes, taxe sur l'électricité, droits de mutation) | 186 561,00 |
| 074 | Dotations et participations (DGF, fonds frontaliers, subventions, taxe d'habitation…) | 354 714,00 |
| 075 | Autres produits de gestion courante (location salle, appartements communaux…) | 55 000,00 |
| 002 | Excédent antérieur reporté | 761 534,62 |
| | | |
| | | |
| | **TOTAL GENERAL** | **1 510 302,62** |

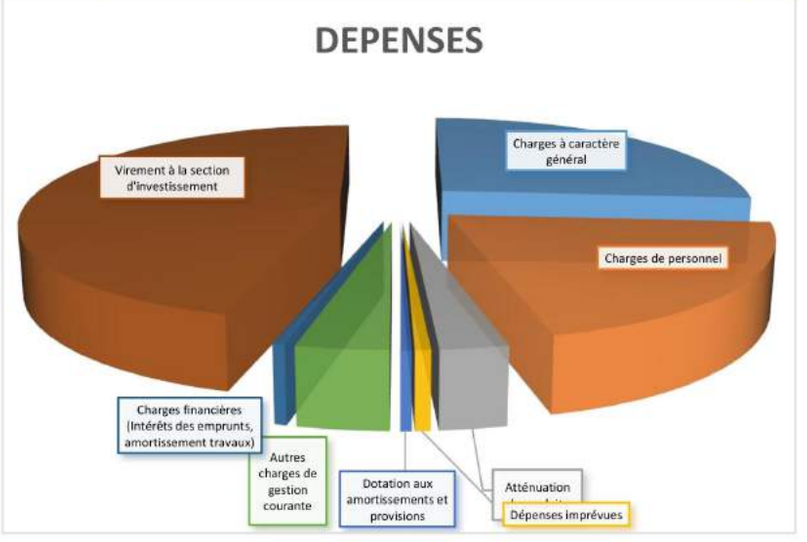


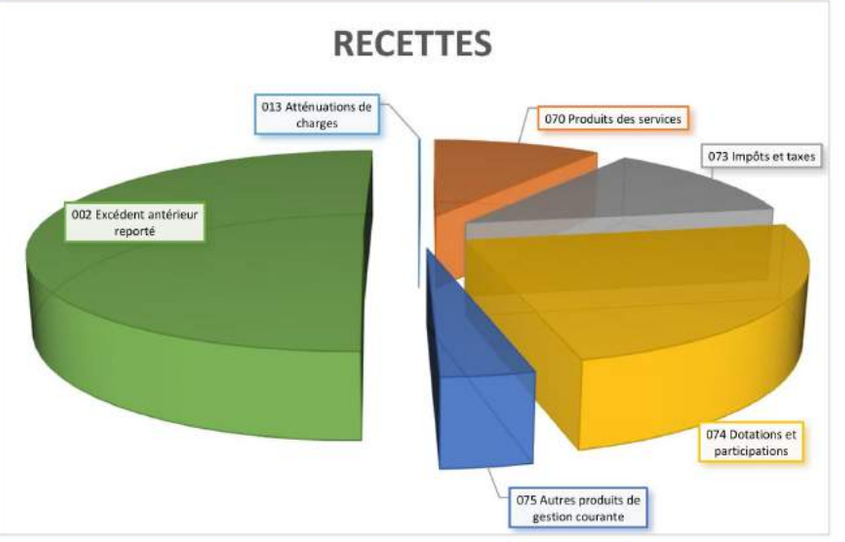


BUDGET PRIMITIF 2017

# BUDGET PRIMITIF 2017 - Section d'investissement

**DEPENSES**

| Imputation | Libellé | Montant |
|---|---|---|
| 001 | Déficit antérieur reporté | 102 637,66 |
| 020 | Dépenses imprévues | 10 000,00 |
| 13 | Subventions d'investissement | 157 000,00 |
| 16 | Remboursement d'emprunts | 41 128,00 |
| 20 | Immobilisations incorporelles (frais d'études, frais documentation urbanisme, numérisation...) | 76 000,00 |
| 21 | Immobilisations corporelles (matériel, voirie, frais notariés, administratifs, acquisition terrains, achat mobilier, outillage...) | 485 017,62 |
| | **TOTAL GENERAL** | **871 783,28** |

**RECETTES**

| Imputation | Libellé | Montant |
|---|---|---|
| | | |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 688 607,78 |
| 024 | Produit des cessions | 1 500,00 |
| 040 | Opérations d'ordre (amortissement travaux SIESS) | 7 139,84 |
| 10 | Dotations fonds divers (FCTVA, TLE, TA, excédent de fonctionnement capitalisé) | 172 637,66 |
| 13 | Subventions | 1 898,00 |
| | **TOTAL GENERAL** | **871 783,28** |

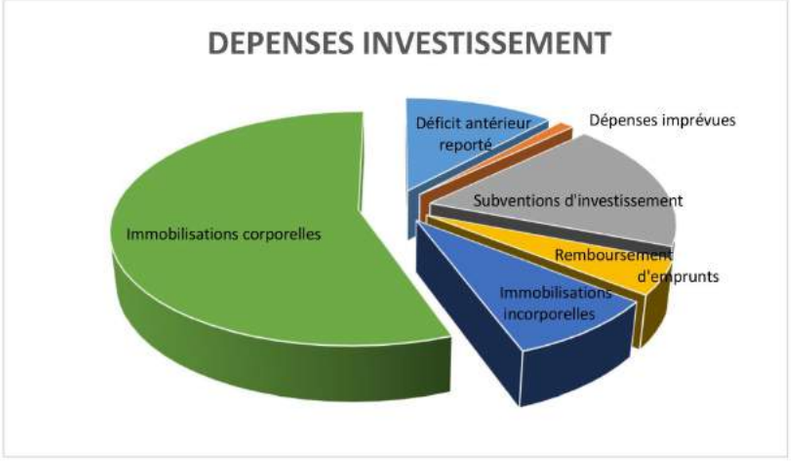


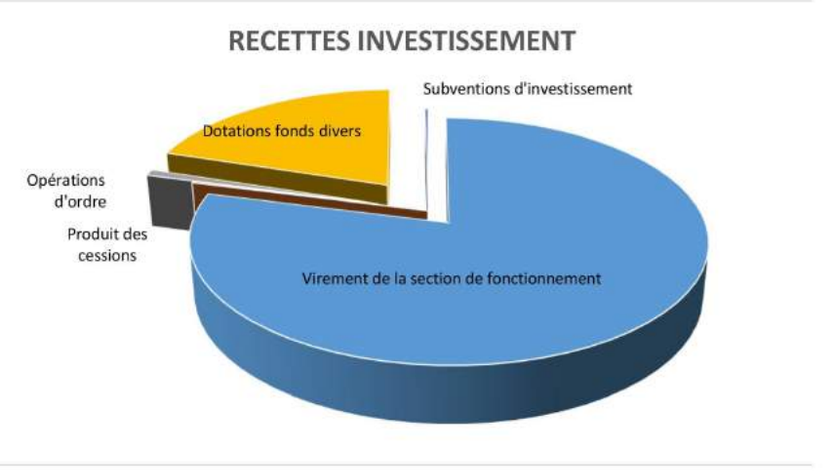




BUDGET PRIMITIF 2017

# Travaux — Voirie

## Voirie

Les travaux de la route de Tettachenaz ont été terminés : les eaux de voirie ont été canalisées et un nouvel enrobé a été posé. Simultanément, il a été procédé à l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques sur le même secteur ainsi que sur le chemin des Crêts des Crêts.

La route de la Fruitière a dû être refaite en raison de l'affaissement de celle-ci qui a inversé sa pente, occasionnant des problèmes d'écoulement des eaux pluviales. Le nouvel enrobé a permis de rectifier cette pente.

Le chemin des Resses, en très mauvais état, a été refait dans sa partie nord.

Un plateau ralentisseur a été réalisé sur la route de Burgaz, au niveau du croisement de la route de la Fruitière. Cet ouvrage a été rendu nécessaire en raison de la vitesse excessive de bon nombre d'usagers à l'approche du centre-village.

Le conseil municipal prévoit de poursuivre ce type d'aménagements (route des Caves, Prés-Ravis…)

# Travaux — Voirie

## Travaux

Les menuiseries de la salle polyvalente ainsi que les portails du cimetière, ont été sablés puis repeints.

Une borne à incendie a été installée à Prés-Ravis (secteur qui ne disposait pas encore de défense incendie).


EUROVIA
VINCI
Nous ouvrons la voie aux idées neuves.

**Travaux publics & particuliers**

Terrassements, VRD,
enrobés, assainissement, génie civil,
aménagement d'espaces publics ou privés

**Eurovia Alpes, secteur d'Annecy**
**74 330 POISY**
**Tél. 04 50 22 11 41**
**Fax 04 50 22 56 43**



Le K'MION PIZZAS

Béatrice et Gilles
ont le plaisir
de vous accueillir
le vendredi soir,
place de la bibliothèque.

Merci et à bientôt !
06.60.14.34.13
www.kmion-pizza.fr

# Travaux — Voirie

## Le point sur la révision du PLU

Engagée le 12 janvier 2015 par délibération du conseil municipal, la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) vise à intégrer les dispositions de la loi « Engagement National pour l'Environnement » (dite loi Grenelle), de la loi pour « l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové » (loi ALUR) et à se mettre en conformité avec les directives du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien (SCoT) qui définit les objectifs et les principes de la politique de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Une première réunion publique a été organisée le 23 avril 2015, destinée à présenter le but et les procédures de la révision.
La première étape a consisté en la détermination de l'enveloppe urbaine existante au-delà de laquelle plus aucune construction ne sera possible, pour les 20 ans à venir, le but étant de limiter la consommation de l'espace. Bien entendu, la méthode de définition de celle-ci a dû obéir aux règles fixées par le SCoT et les services de l'État. Cette enveloppe a été validée par le conseil municipal le 21 mars 2016.

Il s'agissait ensuite de faire un état des lieux, un diagnostic de l'urbanisation de la commune. Ce diagnostic et les enjeux qui en résultent ont été exposés à la réunion publique du 10 octobre 2016.

Puis est venu le moment d'élaborer et de rédiger le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce document définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de l'ensemble du territoire communal. Il a fait l'objet d'une présentation en réunion publique le 29 novembre 2016.
La phase suivante consistait en une traduction réglementaire du PADD. Cette traduction se décline en un règlement graphique qui délimite les zones urbaines, les zones à urbaniser, les zones agricoles et les zones naturelles et forestières, et un règlement écrit qui fixe les règles applicables à l'intérieur de chaque zone.
Ce règlement est maintenant achevé et le conseil municipal aurait pu, en novembre 2017, se prononcer sur l'arrêt du PLU, mais une étude environnementale, demandée par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (une des personnes publiques associées à la révision du PLU) sur la zone des Voisins retarde quelque peu l'arrêt du PLU.
Cette étude, qui se fait sur 4 saisons, vise à mesurer l'impact qu'aurait l'urbanisation de la zone sur l'exploitation agricole ainsi que sur la faune et la flore.
Après l'arrêt du PLU, viendra ensuite l'enquête publique.

Après le résultat de celle-ci, la dernière étape consistera à son approbation par délibération du conseil municipal.

# Bloc-notes

## Le civisme est l'affaire de tous !

Nous recevons en Mairie de nombreuses plaintes à propos de règles de vie non respectées.
Le civisme contribue à préserver au quotidien une commune agréable pour tous.
Il s'agit de respecter des règles de vie collective et d'intégrer une dose de bon sens et de respect dans son comportement coutumier.

**Quelques rappels :**

- Le brûlage des déchets ménagers et le brûlage des déchets verts sont, **formellement**, interdits :

***Brûler 50 kg de végétaux :***
***émet autant de particules qu'une voiture à moteur diesel récente qui parcourt 6000 km …***
***… et produit jusqu'à 900 fois plus de particules qu'un trajet de 20 km à la déchetterie !***

- Les containers sont, **exclusivement**, réservés aux ordures ménagères. Ils ne doivent recevoir ni cagettes, ni cartons ou objets encombrants. En cas de déménagement ou de « grands ménages », la déchetterie, route des Moulins à Cruseilles est à votre disposition ;
- Des poubelles, bien souvent ignorées, sont à votre disposition, notamment, près de l'aire de jeux afin de collecter : canettes, mégots, etc.
- De jour comme de nuit, tout bruit gênant portant atteinte à la tranquillité du voisinage constitue une infraction au Code de la Santé Publique ;
- Afin que nous profitions de dimanches et jours fériés calmes, surtout s'ils sont ensoleillés, veillez à ne pas utiliser tondeuse ou tout autre engin bruyant. Les déchets de tonte ne doivent en aucun cas être déposés dans les containers destinés aux déchets ménagers mais à la déchetterie ou dans un composteur ;
- Les branches d'arbres et arbustes débordant sur la voirie communale sont à couper par les propriétaires riverains ;
- Les feuilles tombant sur la voirie communale sont à ramasser pour éviter tout engorgement des grilles d'évacuation des eaux pluviales et des fossés.

**Les chiens** :

- Où que ce soit, un chien doit toujours rester sous le contrôle direct de son maître et à proximité de lui. Si le chien, éloigné ou pas de son maître, quête du gibier, le propriétaire du chien est passible de l'infraction de chasse sur autrui, de chasse sans permis et de chasse en temps prohibé selon la période.
  La divagation se définit comme suit : « Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Les propriétaires de chiens ont l'obligation de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des voisins » ;
- L'aboiement d'un chien qui porte atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de sa durée, de sa répétition ou encore de son intensité peut constituer une nuisance incontestable. Les propriétaires de chiens ont l'obligation de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des voisins ;
- Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

# Bloc-notes

## « Bouchons 74 »

Il y a tout juste un an, nous vous proposions, à l'initiative de l'association « Bouchons 74 » de pousser le bouchon plus loin !

Début janvier, Pierre GRUFFY préparait un container dédié à cet objectif et l'installait sur la plate-forme de tri sélectif près du cimetière.

**Un an après, nous ne pouvons que vous adresser, à toutes et tous, nos remerciements les plus sincères puisqu'à ce jour nous avons collecté 9 sacs de 100 litres.**

Nous manquons cruellement de trieurs et de bouchons, nous accueillons les bénévoles à bras ouverts le mardi, mercredi, jeudi de 14h à 18h.

Notre site : http://bouchons74.org - Tél : 07 71 28 16 16

## Résidents suisses ou double nationaux

Nous invitons les résidents suisses ou double nationaux à se rendre en Mairie pour se faire recenser. Cette démarche peut être accomplie tout au long de l'année.

Plus d'informations :
http://cuvat.org/demarches-administratives/residents-suisses-et-double-nationaux/

## Vous êtes importunés par des démarchages téléphoniques !

Le Gouvernement a ouvert un service pour vous éviter ces procédés : http://www.bloctel.gouv.fr/

Bloctel est la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur laquelle tout consommateur peut s'inscrire **gratuitement** afin de **ne plus être démarché téléphoniquement** par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours, conformément à la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

La loi précise qu'il est interdit à tout professionnel, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste, à l'exception des cas énumérés par la loi. En particulier, vous pourrez toujours **être appelé dans les cas suivants** :

⇒ Par les professionnels chez qui vous avez un contrat en cours ;
⇒ Pour des appels de prospection en vue de la fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines ;
⇒ Pour des motifs qui ne concernent pas la vente de biens ou de services tels que :
  * Les appels émanant d'un service public ;
  * Les appels émanant d'instituts d'études et de sondage ;
  * Les appels émanant d'associations à but non lucratif ;
⇒ Si vous avez communiqué de manière libre et non équivoque votre numéro afin d'être rappelé.

# Bloc-notes

## Des changements administratifs en 2017

Depuis le début de l'année 2017, l'État modernise les démarches liées aux titres réglementaires que sont : la carte d'identité, le passeport, le permis de conduire et la carte grise (certificat d'immatriculation) :

⇒ Autorisation de sortie de territoire :

Depuis le 15 janvier 2017 : Rétablissement des autorisations de sortie du territoire pour les mineurs. Cela ne nécessite plus de déplacement en mairie.
Tout savoir : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359

⇒ Carte nationale d'identité :

Depuis le 21 mars 2017, les modalités de délivrance des cartes nationales d'identité sont alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques. Chaque usager pourra effectuer sa demande dans une des 31 communes du département équipée d'un dispositif de recueil.
Toutes les informations : http://www.haute-savoie.gouv.fr/Actualites/Actualites-2017/Nouvelles-modalites-de-delivrance-des-cartes-d-identite

⇒ Cartes grises et permis de conduire :

Depuis le 9 octobre, ce sont les cartes grises et les permis de conduire qui sont délivrés par voie dématérialisée.
Tous les usagers se présentant aux guichets avec un dossier relevant d'une télé-procédure sont invités à effectuer la démarche depuis leur domicile par internet. Un point numérique sera toutefois accessible sur place pour effectuer la démarche en ligne.
Les dossiers papiers envoyés par voie postale à la Préfecture sont renvoyés à l'expéditeur avec une notice expliquant la démarche en ligne.
L'accueil guichets est définitivement supprimé depuis le lundi 6 novembre 2017, sur tout le territoire français.
Ces télé-procédures* sont disponibles sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés : (ANTS) : www.ants.gouv.fr.
Les personnes ne disposant pas d'Internet peuvent solliciter l'aide d'un médiateur dans les points numériques situés en préfecture et en sous-préfectures. Enfin, il est également possible de s'adresser à un professionnel de l'automobile habilité pour procéder à l'enregistrement des demandes d'immatriculation (service payant).
** Télé-procédures disponibles: demande de permis de conduire, déclaration de cession de véhicule, changement de titulaire suite à l'acquisition d'un véhicule d'occasion, changement d'adresse de la carte grise, demande de duplicata en cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte grise.*
Plus d'informations : http://www.haute-savoie.gouv.fr/Actualites/Actualites-2017/Teleprocedures-numeriques-pour-les-cartes-grises-et-les-permis-de-conduire

⇒ Pacte Civil de Solidarité (PACS) :

Depuis le 1er novembre, les mairies sont chargées de toute la procédure du PACS.
Pour plus d'informations : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144

# Bloc-notes

## La vignette Crit'Air sera bientôt obligatoire à Annecy

La vignette Crit'Air ou certificat qualité de l'air est un document sécurisé qui permet de classer les véhicules en fonction de leurs émissions polluantes. Les automobilistes sont incités à se procurer cette vignette et à la coller sur le pare-brise de leur véhicule afin d'indiquer le niveau d'impact en matière de pollution de leur voiture. La vignette Crit'Air sera en effet bientôt obligatoire à Annecy.

Comment se procurer la vignette Crit'Air ?

⇒ Pour les personnes disposant d'une connexion Internet et d'une carte bancaire, il suffit de se rendre sur le www.certificat-air.gouv.fr et de cliquer sur "Demander son certificat". Le coût d'envoi de la vignette revient à 4,18€.

⇒ Les personnes ne disposant pas d'une connexion Internet ou souhaitant payer par chèque sont invitées à compléter le formulaire officiel en téléchargement ou disponible dans les accueils de proximité des communes déléguées, et à le renvoyer accompagné d'un chèque de 4,18€ par véhicule, par courrier postal dûment affranchi, à l'adresse indiquée en haut du document.

# Bloc-notes

# MONOXYDE DE CARBONE

## Première cause de mortalité par gaz toxique en France

**Le monoxyde de carbone est un gaz toxique inodore, invisible et non irritant.**

- Il provoque maux de tête, nausées et vertiges et peut être mortel en quelques minutes dans les cas les plus graves.
- Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol.

Une concentration élevée de monoxyde de carbone dans le logement peut être due à plusieurs facteurs :

- une aération insuffisante du logement ;
- un défaut d'entretien des appareils de chauffage, de cuisson et de production d'eau chaude ainsi que des conduits de fumée, qui entraîne une mauvaise évacuation des produits de combustion.

## Les bons gestes pour éviter les intoxications

- Aérer son logement tous les jours pendant au moins 10 minutes et ne jamais obstruer les grilles d'aération du logement, même en période de froid.
- Faire vérifier chaque année ses installations par un professionnel qualifié (chaudières, chauffe-eau et chauffe-bains, conduits d'aération, conduits de fumée, inserts et poêles).
- Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, panneaux radiants, fours, braseros, barbecues...).
- Ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Ne jamais installer de groupes électrogènes dans un lieu fermé : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.

**Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de :**

- le centre anti-poison relevant de votre région ;
- un professionnel qualifié (plombier-chauffagiste, ramoneur...) ;
- l'Agence Régionale de Santé (ARS) de votre région ;
- le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie.

Réf. Inpes : W-0664-001-1209 - Illustrations : Nancy Krawczyk

**En cas de suspicion d'intoxication due à un appareil à combustion :**

aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres, évacuez les locaux au plus vite et appelez le 112 (n° d'urgence européen), le 18 (Sapeurs Pompiers) ou le 15 (Samu).

**Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des sapeurs pompiers.**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE CHARGÉ DE LA SANTÉ

www.inpes.sante.fr
inpes
Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

# Bloc-notes

## Baby-Sitting

Afin d'offrir une information actualisée aux parents en recherche de baby-sitters, nous invitons, à se faire connaître en mairie, tous les jeunes souhaitant :

* Proposer leurs services ;
* Se désinscrire.

La liste est disponible sur le site internet à l'adresse http://cuvat.org/vie-pratique/services-publics/baby-sitting/ .

**Rappel :** l'âge légal est de 16 ans.

Les informations à fournir sont : nom, prénom, année de naissance, n° de téléphone, adresse postale.
Vous pouvez les adresser :

- Soit par courrier à Mairie, 1 place de l'Eglise, 74350 CUVAT ;
- Soit par courrier électronique à mairie.cuvat@orange.fr

Nous vous remercions pour votre compréhension.

## Solidarité Vous ne savez que faire des vêtements, chaussures que vous ne portez plus !

ALPABI récupère : vêtements, chaussures, linge et divers articles de maison en **bon état** et crée ainsi des emplois dans la collecte, le tri, la préparation et la vente de ces articles. Avec vos dons ou vos achats, vous aidez ALPABI. Un dépôt se trouve à Cuvat, dans le hall d'entrée de l'église à droite sous l'escalier.

ALPABI (Association loi 1901 en lien avec le Secours Catholique) sert la solidarité en favorisant l'insertion professionnelle et sociale de personnes en difficulté, sans emploi, en récupérant et en vendant à des prix modiques, des produits **de qualité** de 2ème main, en favorisant la mixité sociale, grâce au cadre agréable de ses boutiques.

**Boutique, à LA ROCHE SUR FORON** : ouvert du Mardi au Samedi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 18h30, 6, rue du Faubourg St-Martin - 74800 La Roche sur Foron
Tél : 04 50 25 67 43 - alpabi-74@orange.fr

## Sécurité routière

- Roulez en respectant, **strictement**, les différentes limitations de vitesse ;
- Soyez vigilants et très prudents : les enfants circulent entre École – Cantine – Salle polyvalente ainsi que sur le bord des routes communales non pourvues de trottoir ;
- N'oubliez pas d'utiliser les places de stationnement matérialisées ;

## Suppression de l'arrêt minute devant l'école

En raison de stationnements prolongés de voitures qui nuisaient à la bonne circulation sur le parking devant l'école, l'arrêt minute a été supprimé.

# Bloc-notes

**Le site internet** www.cuvat.org

Sa mise à jour est régulière apportant les dernières informations qu'elles soient communales ou en provenance des associations.

Une nouvelle version du site internet est en cours de développement et sera mise en ligne dans les meilleurs délais.

Un conseil : abonnez-vous pour ne rater aucune nouvelle actualité.
Vos avis et propositions sont les bienvenus à l'adresse suivante : contactsite.cuvat@orange.fr

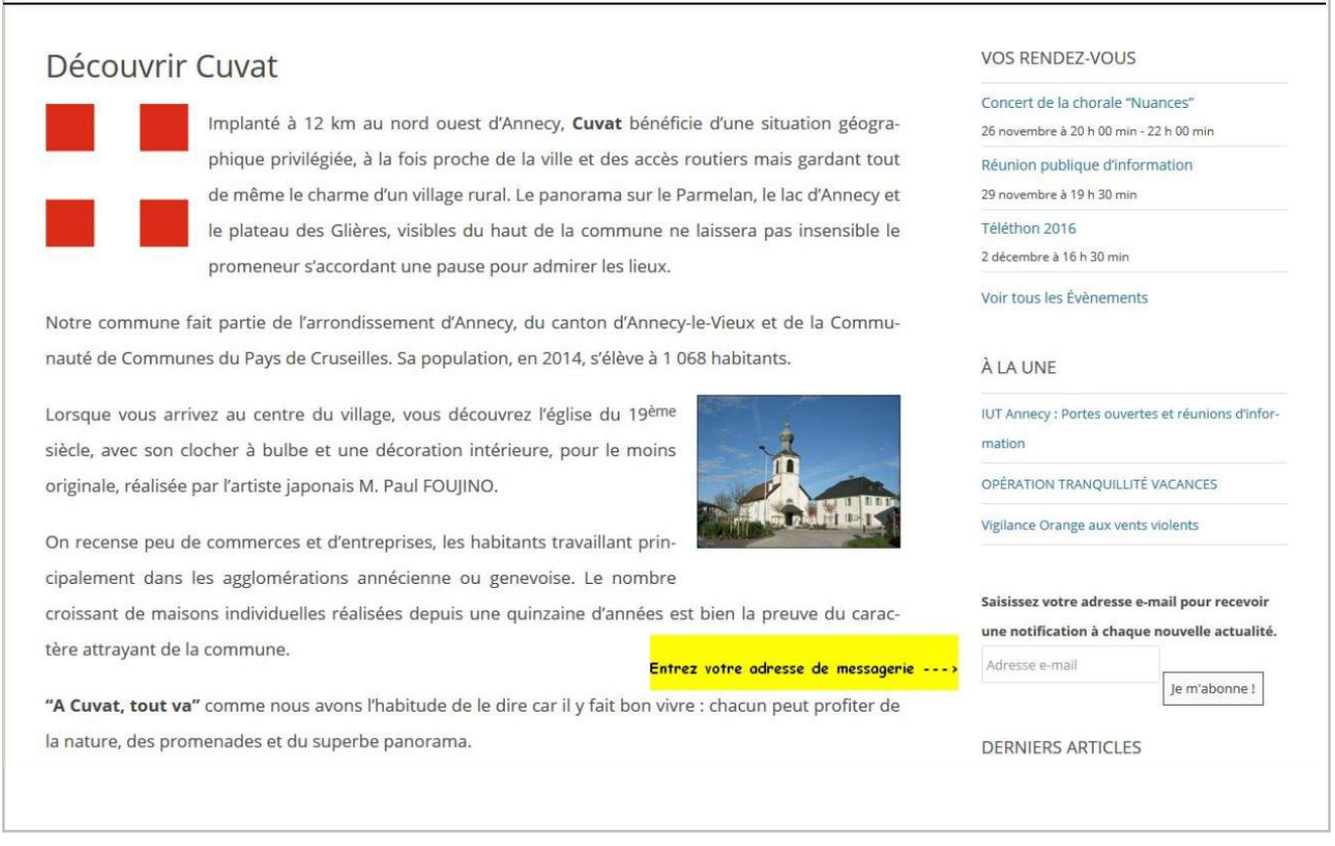

Découvrir Cuvat

Implanté à 12 km au nord ouest d'Annecy, **Cuvat** bénéficie d'une situation géographique privilégiée, à la fois proche de la ville et des accès routiers mais gardant tout de même le charme d'un village rural. Le panorama sur le Parmelan, le lac d'Annecy et le plateau des Glières, visibles du haut de la commune ne laissera pas insensible le promeneur s'accordant une pause pour admirer les lieux.

Notre commune fait partie de l'arrondissement d'Annecy, du canton d'Annecy-le-Vieux et de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles. Sa population, en 2014, s'élève à 1 068 habitants.

Lorsque vous arrivez au centre du village, vous découvrez l'église du 19ème siècle, avec son clocher à bulbe et une décoration intérieure, pour le moins originale, réalisée par l'artiste japonais M. Paul FOUJINO.

On recense peu de commerces et d'entreprises, les habitants travaillant principalement dans les agglomérations annécienne ou genevoise. Le nombre croissant de maisons individuelles réalisées depuis une quinzaine d'années est bien la preuve du caractère attrayant de la commune.

Entrez votre adresse de messagerie --->

**"A Cuvat, tout va"** comme nous avons l'habitude de le dire car il y fait bon vivre : chacun peut profiter de la nature, des promenades et du superbe panorama.

VOS RENDEZ-VOUS

Concert de la chorale "Nuances"
26 novembre à 20 h 00 min - 22 h 00 min

Réunion publique d'information
29 novembre à 19 h 30 min

Téléthon 2016
2 décembre à 16 h 30 min

Voir tous les Évènements

À LA UNE

IUT Annecy : Portes ouvertes et réunions d'information

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vigilance Orange aux vents violents

**Saisissez votre adresse e-mail pour recevoir une notification à chaque nouvelle actualité.**

Adresse e-mail

Je m'abonne !

DERNIERS ARTICLES


LAFFIN maçonnerie
Neuf - rénovation - carrelage - terrasse

**Marc Laffin**

52 chemin des Eplatières
74370 ST MARTIN BELLEVUE
Tel : 04 50 46 41 19
Port : 06 42 32 70 84
Email : marc.laffin@wanadoo.fr

Bornes Informatique

Mickaël Bafcop

07 81 47 87 00
mbafcop@bornesinfo.com
10 clos Bellevue - 74350 Menthonnex-en-Bornes

Dépannage - Conseil - Formation - Vente - Site web

# Nature au coeur

## Le frelon asiatique (*vespa veltina)*

Depuis son introduction en France en 2004, la population de frelons asiatiques poursuit son installation dans le pays. Ce phénomène est source de difficultés, en particulier au niveau de l'apiculture.

En effet, il représente une menace pour différents insectes, dont il est le prédateur et notamment pour l'abeille domestique. Les ruchers sont pour lui une très bonne ressource alimentaire, surtout en fin d'été et durant l'automne, lorsque la colonie de frelons est en plein développement. Il a ainsi une action :
- directe sur les colonies : du fait de la prédation et du stress qu'il occasionne en étant présent devant la ruche),
- et indirecte : du fait de la diminution de la fréquence des sorties voire de l'arrêt de butinage qui engendrent un affaiblissement des colonies pouvant aller jusqu'à de la mortalité. Les conséquences économiques sur l'apiculture sont donc importantes.

La prédation exercée par le Frelon asiatique concerne non seulement l'abeille domestique mais plus largement tous les insectes, ce qui met potentiellement en danger un certain nombre d'espèces dites sensibles et porte atteinte à la biodiversité de son environnement.
Dans la région Rhône-Alpes, pour la saison 2015, 76 nids ont été découverts (49 en Ardèche, 24 dans la Drôme, 2 en Isère et 1 dans la Loire). Des individus ont également été observés dans l'Ain et le Rhône, sans que les nids aient été retrouvés. Le climat rhônalpin est peu favorable à l'implantation du ravageur et sa progression sur la région est relativement lente.
La lutte contre le frelon asiatique étant d'autant plus efficace qu'elle est précoce dans sa phase d'installation, un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré conjointement par l'Organisme à Vocation Sanitaire animal et végétal (FRGDS et FREDON) a donc été mis en place et décliné au niveau départemental. Ainsi, au sein de chaque département, un réseau de référents est réparti sur le territoire. Leur rôle est :
- De confirmer la présence du frelon asiatique suite aux signalements de cas,
- De rechercher les nids en organisant des prospections locales à l'aide de bénévoles,
- D'informer les animateurs départementaux, le maire et les apiculteurs,
- D'accompagner le maire ou le propriétaire du terrain pour la destruction, vérifiant par la même occasion sa conformité.

A ce jour, aucun dispositif de piégeage sélectif et efficace n'ayant encore été mis au point, la lutte passe essentiellement par la destruction des nids, au cours de l'été et de l'automne, avant la sortie des fondatrices (qui a lieu à la fin de l'automne). Elle contribue ainsi à maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable et à garantir la sécurité des populations. A ce titre, il est important de souligner que la majorité des nids est sans danger pour l'homme, sauf cas particuliers de nids construits trop bas ou occasionnant une gêne notable et nécessitant une sécurisation du site et une destruction immédiates.
En 2016, une campagne de communication est mise en place, et pour la deuxième année consécutive, afin de sensibiliser le grand public sur la menace que représente l'installation du frelon asiatique dans notre région. Elle comprend :
- Une affiche, envoyée à toutes les mairies rhônalpines et indiquant les coordonnées des intervenants à contacter afin de signaler un cas de frelon asiatique. En cas de doute, il est possible de prendre une photo du nid ou de l'individu suspecté et de l'envoyer par mail, via les coordonnées affichées.
- Des fiches techniques, disponibles sur le site de la FREDON (www.fredonra.com) et offrant des informations complémentaires sur cet insecte.

Merci de votre contribution au signalement de nouveaux cas éventuels et soyez attentifs !

Dr Prémila CONSTANTIN
Vétérinaire pour la section apicole
GDS Rhône-Alpes

# Nature au coeur

## Désherbage thermique

Le désherbage thermique est une méthode de destruction des adventices par la chaleur.

Les adventices sont détruites non pas par combustion mais par choc thermique : l'exposition à des températures élevées cause des dommages aux cellules végétales des parties atteintes (parties aériennes), ce qui conduit à leur dessèchement à brève échéance (de l'ordre de quelques jours). Il n'est donc pas nécessaire de « brûler » les plantes. En revanche, la technique ne tue pas les racines et maîtrise difficilement certaines plantes à port rampant ou les pérennes et vivaces par exemple.

Le choix de la stratégie d'intervention doit tenir compte de la sensibilité thermique des adventices ciblées et, dans le cas d'un désherbage en post-levée de la culture, de la tolérance thermique de cette dernière. La sensibilité thermique des plantes dépend de l'espèce mais varie également selon le stade de croissance, les jeunes plantules étant en général les plus sensibles.

Le désherbage thermique peut être réalisé à l'aide d'appareils à flamme directe ou à infrarouge (les plus répandus), mais aussi par projection de vapeur ou d'eau bouillante (ces matériels sont plutôt utilisés en Zones Non Agricoles).

L'utilisateur doit se montrer vigilant afin de prévenir les risques d'incendie. Il doit également prendre des précautions de sécurité particulières liées à l'utilisation de gaz. Sur le terrain, l'avancement doit se faire à vitesse réduite et en général, plusieurs interventions sont nécessaires au cours d'une campagne.
Source : http://agriculture.gouv.fr/desherbage-thermique-0

# Scolaire

## L'école

Vous l'avez constaté, un nouveau préfabriqué a été mis en place dans la cour de l'école pour faire face à l'ouverture d'une classe supplémentaire, conséquence de l'augmentation des effectifs scolaires à la rentrée 2017.

Il y a donc maintenant deux préfabriqués dans la cour.

L'école, avec plus de 200 élèves est devenue trop petite, aussi la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC) qui, nous le rappelons, possède la compétence scolaire, a-t-elle décidé de faire procéder à des travaux de mise aux normes et d'agrandissement des locaux.

Parallèlement, la commune construira une cantine et une garderie qui jouxtera l'école. Afin d'optimiser les délais et les coûts, la CCPC et la commune se sont constituées en groupement de commande.
Si tout va bien, le calendrier devrait être le suivant :

⇒ 24 novembre 2017, la consultation a été lancée pour un concours d'architectes ;
⇒ 16 janvier 2018, choix des candidats : entre 3 et 5 candidats seront retenus ;
⇒ Entre le 15 et le 30 mars 2018 : remise des projets par les candidats ;
⇒ Début mai 2018 : attribution et signature du marché ;
⇒ 30 juin 2018 : avant-projet sommaire ;
⇒ 30 septembre 2018 : avant-projet définitif ;
⇒ Mars 2019 : obtention du permis de construire ;
⇒ Avril 2019 : début des travaux ;
⇒ Août 2020 : réception des travaux.

# Périscolaire

## Périscolaire

**La garderie**

Fin juin 2017, un décret gouvernemental a donné aux collectivités demanderesses la possibilité de revenir à quatre jours d'école par semaine, avec une coupure le mercredi. Les municipalités de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, à l'unanimité, se sont prononcées en faveur de cette proposition. La demande fut donc adressée auprès de la direction départementale de l'éducation nationale qui l'a acceptée.

Cette décision a été la bienvenue car le nombre croissant d'enfants ainsi que la mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires (locaux, intervenants, coûts financiers…) posaient de réels problèmes d'organisation et les résultats n'étaient pas satisfaisants.

La mairie tient à adresser ses remerciements à tous les acteurs des TAP pour leur implication et tout particulièrement à Mme Juliette RODRIGUEZ ainsi qu'à Mrs Denis DONARD et Gérard VALVIN, qui ont encadré ***bénévolement*** des activités au profit des enfants.

Compte-tenu de l'annonce tardive de cette modification et pour permettre une alternative aux parents qui n'auraient pas trouvé de solution à la garde de leur(s) enfant(s), le conseil municipal a décidé d'ouvrir la garderie le mercredi matin. Cette mesure a été mise en place pour l'année scolaire 2017-2018 uniquement. Mais il semble que les parents ont pu rapidement s'organiser car, depuis le début de l'année scolaire, ce ne sont pas plus de 3 enfants en moyenne (parfois même aucun certains mercredis), qui fréquentent la garderie le mercredi matin.

Nous nous félicitons de l'arrivée de Julia qui a pris en charge la direction de la garderie et de la cantine. Elle mène une équipe qui a été renforcée par le recrutement de 5 personnes (3 remplacements : Nadia, Priscilla et Pascal – 2 créations de postes : Flora et Fabienne). Au total, ce sont 10 personnes qui travaillent à la garderie au service des enfants et… des parents.

**Le restaurant scolaire**

La mairie se réjouit de l'arrivée de Julia et de Sandrine, son adjointe qui, grâce à leur dynamisme, leur sens de l'organisation, leur rigueur et leur capacité à fédérer, dirigent avec succès et dans une ambiance conviviale, une équipe de 7 personnes qui, chaque jour, assure le service de 150 enfants en moyenne. Il est à noter que 2 ATSEM (Virginie et Céline) sont également présentes chaque midi pour aider les petits.

De gauche à droite : 2ème rang : Flora, Priscilla, Pascal, Fabienne, Nadia — 1er rang : Manuela, Julia, Sandrine, Karine.

# Mémoire

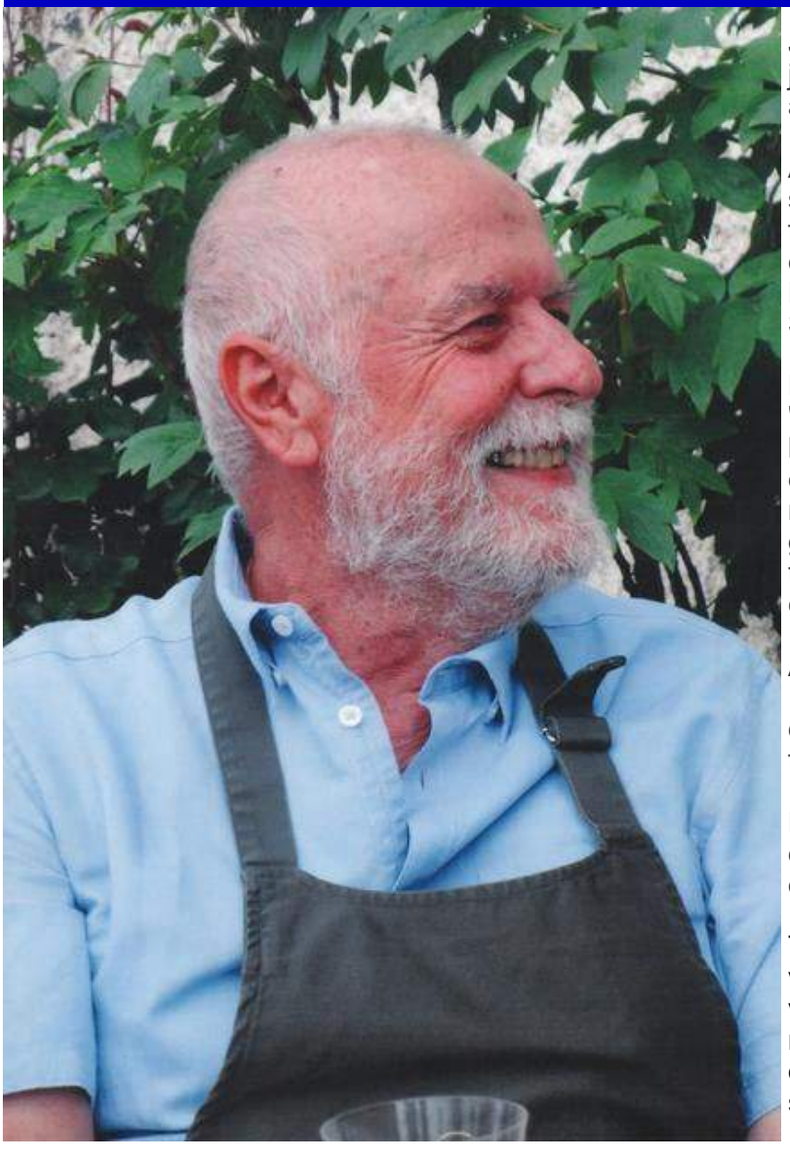

Jean-Marie DECHAUME est né le 11 juin 1945 à Tavernay, petite commune à 10 km d'Autun, dans le Morvan.

A 14 ans, il entre au centre d'apprentissage à Autun où il prépare un CAP de fraiseur qu'il obtient en 1962. Il intègre ensuite "l'Ecole nationale de Métiers" Electricité de France de la Pérollière à St Pierre la Pallud.

En avril 1964, muni d'un diplôme "mécanicien de centrales hydrauliques" spécialité "dessinateur", il arrive en Haute-Savoie. Il fera toute sa carrière au bureau d'études d' Annecy où, grâce aux formations internes, il obtiendra un statut d'ingénieur en génie civil.

A son retour du service militaire, en 1966, il rencontre Josiane qu'il épouse deux ans plus tard. Ils auront deux enfants Agnès et Bastien.

En 1976, la famille s'installe à Cuvat dans cette maison qu'il partage avec des amis.

Tout de suite, Jean-Marie manifeste la volonté de s'engager dans la vie du village et intègre le milieu associatif. Il rejoint notamment le comité des fêtes où son implication et son dévouement sont déjà unanimement appréciés.

Mais cela ne lui suffit pas. Il lui faut encore davantage se consacrer au service de la commune.
Ainsi, avant même d'occuper un poste au conseil municipal, il propose au maire de mettre à sa disposition ses compétences d'ingénieur pour suivre la construction de la salle polyvalente.

Puis, c'est tout naturellement qu'en 1995, il est élu 1er adjoint au maire Robert LAVOREL. Il occupera cette fonction jusqu'en 2008.
Pendant ces 13 années, où il est également délégué à la Communauté de Communes, il a particulièrement en charge l'urbanisme et le suivi de tous les chantiers. Il prend très à cœur ses différentes missions qui le passionnent et pour lesquelles il ne ménage ni son temps ni son énergie : C'est ainsi qu'on le voit superviser la réalisation de « l'agorespace, » la construction des logements sociaux, l'aménagement du chef-lieu et du local de la bibliothèque. Tant de chantiers qui sont autant de réussites.

Jean-Marie laisse à la commune l'image d'un homme disponible, loyal, dévoué et respecté. D'un caractère avenant et ouvert, toujours à l'écoute des préoccupations de la population, il a su se faire apprécier de tous.

Jean-Marie nous a quittés le 13 août 2017.

# A la une !

## Une des « Meilleurs Apprentis de France »

Le concours « Un des Meilleurs Apprentis de France » a été créé en 1985 à l'initiative de Paul LABOURIER, MOF (Meilleur Ouvrier de France) enseignant du Morbihan, dans un premier temps au niveau départemental, puis régional et enfin national depuis 2001. Ce concours connaît une croissance assez exceptionnelle sur l'ensemble du territoire national puisque plus de 6000 candidats s'inscrivent chaque année dans plus de 90 métiers. Il s'adresse aux jeunes âgés de moins de 21 ans, en formation initiale (CAP, BEP et Bac Pro) provenant d'établissements publics ou privés, sous statut scolaire ou sous contrat d'apprentissage. Il est organisé par la Société nationale des Meilleurs Ouvriers de France sous l'égide du Ministère du Travail et de la Formation professionnelle et du Dialogue Social, et du Secrétariat d'état chargé du Commerce, de l'Artisanat et de la Consommation et de l'Économie Sociale. Accompagner les nouvelles générations tient à cœur aux Meilleurs Ouvriers de France car elles constituent un réservoir potentiel de futurs MOF. C'est à travers cette **solidarité intergénérationnelle** que les MOF assurent la transmission de savoir-faire exceptionnels et la promotion du travail manuel.

Ce vendredi 29 septembre à la Chambre de Métiers d'Annecy avait lieu la cérémonie de remise des diplômes pour les Meilleurs Apprentis des Pays de Savoie au nombre de 8 (sur plus de 300 candidats). Parmi eux une Cuvetine : Louna VALVIN, médaille de bronze dans la catégorie « Esthétique Cosmétique » à qui nous présentons toutes nos félicitations et nos encouragements pour la suite de ses études.

Thème imposé :
**"Le Festival mondial du cirque de demain"**

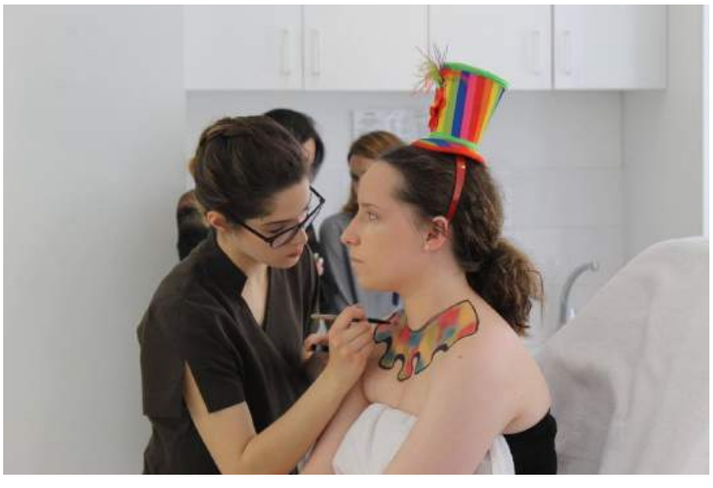

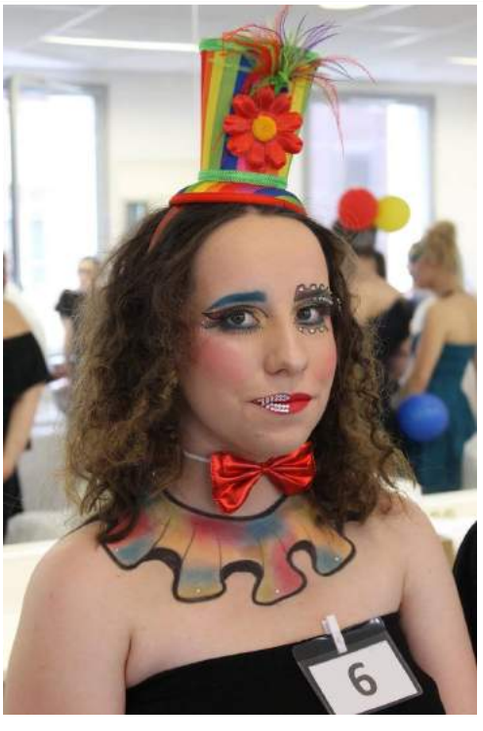

# Evénements

## Commémorations

C'est toujours un moment particulier et touchant qui consiste à rendre hommage à nos ainés ayant donné leur vie au cours des différents conflits qui ont jalonné l'histoire de la France depuis le début du 20ème siècle.

C'est pourquoi les manifestations se doivent d'être d'une haute tenue. C'est le cas à Cuvat où chaque commémoration du 8 mai et du 11 novembre fait l'objet d'une cérémonie émouvante et bien organisée.

Le but de ces cérémonies n'est pas seulement de se souvenir, mais aussi de transmettre aux jeunes générations cet héritage de mémoire "par le maintien du Souvenir, le sens du devoir, l'amour de la Patrie et le respect de ses valeurs". Nul doute que cet objectif est atteint quand on voit le nombre d'enfants présents qui participent au déroulement de ces manifestations en posant des roses devant le monument aux morts et en lisant des poèmes.

La présence coutumière de la chorale Nuances rehausse l'éclat de ces cérémonies avec des chants de circonstance, chants d'ailleurs repris par la foule toujours venue en nombre.

### 8 Mai :

### 11 Novembre :

# Evénements

## Rassemblement annuel des seniors

Les seniors de plus de 65 ans se retrouvaient, ce samedi 28 octobre 2017, dans la salle polyvalente pour le traditionnel repas réservé par la municipalité et le CCAS (comité d'action sociale).
Après l'apéritif, un excellent et copieux menu fut servi par les bénévoles.
Monsieur le maire, Dominique BATONNET, lors de son allocution, n'oublia pas de mettre à l'honneur les plus anciens, Madame Jeanne CHAPPAZ, 90 ans et Monsieur Raymond CORBET, 95 ans, doyen de la commune, ayant également une pensée pour les absents.
Il en profita pour faire le tour des tables et discuter avec les invités : se donner des nouvelles des familles respectives, parler du temps qu'il fait ou qu'il fera…
C'est le plaisir d'être ensemble, le plaisir d'échanger, c'est l'occasion pour des personnes parfois isolées ou sortant peu, de retrouver des connaissances, dans une ambiance faite de souvenirs communs.
La journée, rythmée de danses, chansons et quiz musical par l'animateur Gino, fut beaucoup appréciée du public et l'on se quitta en fin d'après-midi avec le sentiment d'avoir passé un bon moment de savoir vivre, à renouveler l'an prochain bien sûr !

Nous ne devons pas négliger l'importance de nos aînés, leur expérience et leur manière de vivre sont essentielles pour l'image véhiculée auprès des jeunes qui n'en tirent pas toujours l'enseignement que l'on voudrait. Il faut donc poursuivre, choyer nos seniors, et entretenir des liens inter générations.

Éric LAVOREL (membre du CCAS)

Le conseil municipal remercie vivement « Glace des Alpes » qui a, de nouveau, offert le dessert à cette occasion.

Grand merci aux membres du CCAS pour leur disponibilité et leur dévouement qui ont permis la réussite de ce rendez-vous.

Mmes Jeanne CHAPPAZ et Marcelle BUFFARD

Mme Chantal CHOMEL, M François RUIN

et Mme Ghislaine SOUVRAY

# Evénements

## Le Noël de nos aînés

Peu avant Noël, un cadeau est, traditionnellement, offert à chacun de nos aînés âgés de 80 ans et plus.
Au total, 22 personnes se sont vu remettre un beau panier garni par les membres du CCAS.

Mme Marcelle BUFFARD avec Mme Eliane DEPOLLIER et M Pierre DEPOLLIER

Etablissements
bouchet
SARL AU CAPITAL DE 90 000 €
Charpente - Couverture
Zinguerie - Menuiserie
Escaliers en tous genres
Travaux neufs et entretien
N° 650 ZI des Marais SUD - 74370 ST-MARTIN-BELLEVUE
Tél. 04.50.60.39.49 - Fax. 04.50.60.39.62
ets.bouchet74@orange.fr

# Vie associative

## **Amicale Boules de Cuvat** (depuis février 2011)

2017 ! une année avec une météo idéale pour des parties de pétanque dans la joie et la bonne humeur.

Quelques jeunes nous ont rejoints et c'est bien sympathique !
Il y a encore de la place pour accueillir les nouveaux arrivants sur Cuvat, jeunes et moins jeunes...

Rendez-vous les mercredis et samedis à 14 h et tous les jours, hors périodes scolaires.

Nous sommes une amicale, pas de cotisation, de réunion, d'assemblée générale...
La saison se termine toujours par un repas festif et convivial.

Bonne année 2018 !

Pour plus d'informations : Jean-Claude LAVOREL 04 50 46 80 78

Finale du concours de la Fête au Village — 24 juin 2017

# Vie associative

## Association des Parents d'Élèves

Toujours aussi dynamique et enthousiaste, l'équipe APE reprend l'année scolaire en pleine forme !

**Voici les membres qui font partie du bureau :**
Séverine Blanc (présidente), Laetitia Sallansonnet (trésorière), Mickael Bocquet, Alycia Jankowski, Séverine Dufayard, Mailys Toffoli et David Hugot

Notre association a pour but d'apporter un soutien financier aux activités scolaires de tous les enfants de l'école, de créer des instants de convivialité et festifs pour tous, enfants et adultes, à l'occasion de nos différentes actions.

Pour l'année 2017-2018, l'APE poursuit certaines activités qui avaient été mises en place l'an passé, avec un franc succès !

**LES ACTIVITES PROPOSEES pour 2017/2018** (hors vacances scolaires) à la salle polyvalente de Cuvat :

- YOGA : tous les mardis de 19h à 20h30 ;
- HIP HOP : tous les mercredis de 17h à 18h ;
- « QI GONG » tous les mercredis de 19h45 à 21h - Pratique chinoise douce pour entretenir votre santé et votre vitalité, pour libérer vos tensions et vous détendre. Accessible à TOUS (adolescents, adultes, retraités) ;
- CAPOIERA, « l'art de lutter dans la danse et l'art de danser dans la lutte » , tous les jeudis de 18h à 18h45 pour les 4-6 ans et de 18h45 à 19h45 à partir de 7 ans.

**LES ACTIONS APE 2017**

- Fête de l'automne : le samedi 21 Octobre 2017 ;
- Marché de Noël : le samedi 16 Décembre 2017 ;
- Actions de Noel : vente de chocolat ;
- Spectacle et goûter de Noël pour tous les enfants de l'école : le vendredi 22 Décembre 2017 ;
- Participation à la Fête du village : mi juin 2017 (organisée par le Comité des fêtes).

**PARTICIPATIONS FINANCIERES sur l'année 2016/2017 en faveur des enfants de l'école**

- Séances de cinéma avec Cinébus pour maternelles et primaires ;
- Sorties de ski de fond ;
- Sorties de fin d'année ;
- Achat de jeux, matériels pour les enfants de l'école.

Tout ceci peut se mettre en place grâce à :

⇒ votre soutien notamment lors de nos diverses ventes.

⇒ Votre participation à l'ensemble de nos actions et fêtes. Les enfants comptent sur vous !!!

⇒ Votre soutien en tant que bénévoles : si vous avez 1, 2 ou davantage de journées à consacrer à l'association, venez partager d'excellents moments avec nous en nous donnant un coup de main lors de nos diverses fêtes, et/ou venez nous apporter vos idées et votre dynamisme !

L'APE ne peut exister sans les efforts et l'implication de tous et a toujours besoin de nouveaux talents pour continuer à fonctionner alors rejoignez-nous !

# Vie associative

## Association des Anciens d'AFN de Saint-Martin-Bellevue / Allonzier la Caille / Cuvat et Villy-le-Pelloux

Les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre à Cuvat se déroulent toujours en présence d'un public venu en nombre parmi lequel beaucoup d'enfants qui se voient attribuer la mission de fleurir le monument à l'appel des noms de ceux qui sont tombés aux champs d'honneur.

Depuis quelques années, l'éclat de ces cérémonies est rehaussé par la présence de la chorale de la commune, la chorale Nuances.

L'organisation de ces manifestations est confiée à la section de Saint-Martin-Bellevue/Allonzier la Caille/ Cuvat/Villy-le-Pelloux de l'UDC/AFN et autres conflits. Regroupant des anciens combattants d'Afrique du Nord, des militaires ayant servi en opération extérieure et des veuves, l'association vise à défendre les droits de ses adhérents, leur apporter une aide morale et matérielle ainsi qu'à leurs familles. Dans cet esprit, elle organise de nombreuses activités destinées à entretenir des liens de camaraderie, voire d'amitié entre les adhérents.

Ainsi, en 2017, outre les cérémonies et les différentes réunions ou assemblées générales auxquelles elle a participé, les occasions de se retrouver ont été fréquentes :

- Repas le 22 avril à la ferme des Ollières,
- Le 16 juin visite des hospices de Beaune,
- Sortie montagne au Semnoz le 26 août,
- Voyage dans la Drôme le 6 octobre.

Le président Philippe CHERPITEL

PORCHERON FRERES et Cie
Réseaux H.T.A., B.T.A., aériens et souterrains.
Eclairage public. Réseaux gaz.
Electricité industrie et tertiaire.
Cablâge informatique. Fibre optique.
73410 ALBENS - ENTRELACS
Tél. 04.79.63.08.80 • ent.porcheron@porcheron.com

# Vie associative

## Chorale Nuances

La chorale Nuances est une association locale créée par un groupe d'amis en 1992.
Forte actuellement de 65 choristes, elle est un acteur de la vie culturelle et associative locale.
Depuis sa création, elle a donné plus de 150 concerts pour des buts essentiellement humanitaires et non lucratifs.
Amour du chant choral, grande solidarité entre ses membres, sens de l'amitié et de la fête sont les fondamentaux de cette chorale.
L' association est gérée avec dynamisme par un comité qui se veut à la fois accueillant, constructif et à l'écoute des autres.
Les répétitions ont lieu à la **salle polyvalente de Cuvat** chaque jeudi de 20H30 à 22H15.
Notre répertoire est varié : chants modernes et classiques, musique sacrée, gospels, chœurs d'opéras et chants du monde.

L'année 2017 a été ponctuée par deux évènements majeurs qui ont marqué la vie de notre chorale :

- La célébration de ses 25 ans les 13 et 14 Mai, avec un grand concert rétrospectif donné le 13 au soir en l'église de Cuvat ;
- La semaine chantante à Voguë en Ardèche où nous nous sommes retrouvés durant cinq jours de convivialité, alternant apprentissage de nouveaux chants et activités ludiques et culturelles dans les Gorges de l'Ardèche.

Après notre pause estivale, nous avons repris nos répétitions le 14 septembre avec le renfort de nouveaux choristes; nous sommes cependant toujours en recherche de nouveaux talents en particulier de **ténors** chez les hommes .
L'évènement marquant de cette rentrée est l'arrivée d'Heidi, notre pianiste qui nous accompagne à présent lors de nos répétitions et de nos concerts.

Notre calendrier a été bien chargé en fin d'année 2017:

- 11 Novembre : participation à la cérémonie annuelle à Cuvat ;
- 2 Décembre à Thiez avec le chœur d'Allonzier ;
- 9 Décembre à Mésigny avec la chorale Florilège ;
- 17 Déc à l'Agora de Bonneville avec l'ensemble vocal de l'Arve

et nous préparons actuellement les concerts qui s'annoncent pour le printemps 2018.

Vous souhaitez vous joindre à nous, merci de contacter **Joël**, notre chef de chœur au 04 50 62 01 37

# Vie associative

## Retour sur l'année 2017 au Comité des Fêtes

Cette année, le Comité des Fêtes a fait peau neuve avec un nouveau logo :

et des nouvelles tenues flashy !

⇒ **LOTO le 11 mars 2017**

Les grands gagnants sont repartis avec un vélo à assistance électrique, un tour du Mont-Blanc en hélicoptère et un smartphone Samsung. En tout plus de 4 000 € de lots étaient mis en jeu !

**Prochaine édition le 3 mars 2018, venez nombreux !**

⇒ **FETE AU VILLAGE le 24 juin 2017**

Dans une déco guinguette, le Comité des Fêtes vous a accueilli nombreux à l'occasion de l'annuelle Fête au Village : un tournoi de foot familial, démonstration de freerunning, des manèges et animations pour enfants, 2 concerts de Rock et bien sûr notre traditionnel Feu d'Artifice !

**Prochaine édition le 23 juin 2018**

⇒ **TELETHON le 8 décembre 2017**

100% des bénéfices reversés au Téléthon

**Prochaine édition le 7 décembre 2018**

Suite à l'édition 2016 et grâce à votre participation, le Comité des Fêtes a reversé 3 496,60 € au Téléthon.
*Le Comité tient à remercier la chorale des enfants de Cuvat « le Chant des Possibles » pour sa participation au Téléthon 2 années consécutives*.

Vous souhaitez vous investir dans la vie associative ?
Pour nous contacter :

- Facebook : www.facebook.com/comitedesfetescuvat
- Site web : http://cuvat.org/vie-associative/comite-des-fetes/bienvenue/
- Courriel : comitedesfetescuvat@gmail.com

# Vie associative

## Cuv'à patch

Sous l'égide de France Patchwork, nous sommes un petit groupe de passionnées amoureuses de tissus, couture, fils et autres embellissements.
Nous nous réunissons tous les mardis de 20 à 23 heures pour des rencontres conviviales où nous partageons et échangeons nos idées, nos découvertes et notre savoir-faire dans la bonne humeur et où chaque membre donne libre cours à son inspiration.
Nous accueillons toute personne désireuse de participer à cette activité de recherches et de créations.
Contacts :

- Aline : 06 72 55 28 92
- Irma : 04 50 08 16 40
- Christiane : 06 29 91 04 64

AEN
TOUT NETTOYAGE ET ENTRETIEN
ANNECIENNE
ENTRETIEN
NETTOYAGE
José DE OLIVEIRA
aen4@wanadoo.fr
Tél. 04 50 22 68 91
Fax 04 50 22 04 47

# Vie associative

## Cuvat Ciné Livres

Depuis 2012, après avoir été pendant 25 ans une activité du Foyer Rural, la bibliothèque de Cuvat est gérée par l'association « Cuvat Ciné Livres » selon une convention signée avec la Commune.
Cette association regroupe le cinéma et la bibliothèque. Elle a pour vocation la réalisation d'activités, de manifestations culturelles, ainsi que de toutes actions s'y rapportant, dans le but de créer une dynamique culturelle au sein du village.
L'organisation et le fonctionnement de l'association reposent, entièrement, sur une équipe de bénévoles.

### Le cinéma

Parmi les films proposés par CINEBUS (Cinéma Itinérant des Pays de Savoie) le Comité de Sélection, composé des bénévoles de chaque salle adhérente, choisit ceux qui seront projetés.
La sélection est faite sur base de films récents en fonction des tournées proposées.
Les projections se font le lundi une fois par mois sauf pendant les vacances d'été.
Deux séances, une pour les enfants à 17h30, et une autre pour les adultes à 20h30 dans la salle polyvalente.
Par ailleurs, toujours en partenariat avec CINEBUS, CUVAT CINELIVRES et l'Ecole de Cuvat, il est proposé des séances de projection de films dans le cadre de l'action « Ecole et Cinéma ».

### La bibliothèque

Face au développement des supports numériques et à l'accès aux livres et à la musique d'un simple clic, les bibliothèques se repensent. Afin de rencontrer les attentes du public, la bibliothèque est actuellement dans un processus de transition où, tout en conservant la centralité du livre, nous comptons nous focaliser davantage sur les dernières publications romans et bandes dessinées. Pour ce qui est des documentaires, nous allons valoriser les ressources de Savoie-biblio, la bibliothèque départementale de prêt. Ainsi qu'améliorer la communication sur des dernières acquisitions et des événements.

Il est possible de commander à Savoie-biblio des documents qui ne seraient pas disponibles dans le fonds de la bibliothèque de Cuvat. Renseignez vous auprès du bibliothécaire pendant les heures d'ouverture.
Afin de promouvoir la lecture et la culture, la bibliothèque accueille également les huit classes de l'école tous les mardi matin.

Et aussi, la bibliothèque organise une série d'animations :

- Lettres frontière :

Pour les adultes, Lettres frontière met en lumière les richesses croisées de la Suisse romande et de Rhône-Alpes en littérature. Pendant l'été, un jury de lecteurs fonctionne à Cuvat autour d'une sélection franco-suisse de 10 livres. Dans ce cadre, nous avons reçu le 7 avril dernier, une auteure suisse, Anne-Claire Decorvet pour son livre « Un lieu sans raison ». Les livres des dernières sélections sont disponibles à la bibliothèque.

- La Vache qui Lit :

Le prix de ''La Vache qui lit'' récompense un auteur de littérature jeunesse parmi cinq livres destinés à des enfants de 8 à 12 ans, sélectionnés au préalable par un comité de pilotage et décerné par un public d'enfants. Les livres de la prochaine sélection seront disponibles à partir de février prochain.

- Bib'en scènes :

Bib'en scènes, crée par Savoie-biblio, consiste à proposer aux bibliothèques des Pays de Savoie d'accueillir des spectacles – théâtre, danse, musique, arts du cirque, etc. – joués par des compagnies ou ensemble musicaux professionnels.

- En mars 2016, la bibliothèque a accueilli Nicolas Périllat qui a présenté, les contes nature de la petite salamandre. En 2017, nous avons accueilli la compagnie de l'Effet Railleur, pour un spectacle intitulé Goupil ou Face. Beau succès, plus de 50 personnes.

# Vie associative

Scrabble
Tous les vendredis après-midi de 14h à 17 h à la Bibliothèque. Nous jouons au scrabble classique, à la portée de tous dans une ambiance bon enfant. Pour les personnes plus compétitives, le Duplicate ne laisse pas place à la chance car nous avons tous les mêmes lettres.

Si vous souhaitez participer à l'une ou l'autre de ces activités, renseignements à la bibliothèque.

La bibliothèque est installée dans les locaux à l'arrière de la salle polyvalente.

Les horaires d'ouverture :
⇒ Mardi 16h30 à 18h00 ;
⇒ Mercredi 17h30 à 19h ;
⇒ Samedi 10h30 à 12h00.

**Inscription et prêt : 7€ par an et par adulte.**
**Gratuit pour les enfants.**

Renseignements et contact : bibliotheque.cuvat@dartybox.com

# Vie associative

## Echecs, Tarot Cuvat (ETC)

### Club d'échecs de Cuvat

Une ou deux parties d'échecs dans une ambiance conviviale, ça te dit ?

Quel que soit ton niveau, viens nous rejoindre tous les vendredi à 20 heures à la salle polyvalente de Cuvat !

Cotisation annuelle : 15 €

Renseignements :

- Gérard LAISSARD 07 82 78 27 87
- Jean-François MIRALLES 06 35 47 72 55

### Section TAROT

6 années déjà que notre club existe (Echecs Tarot Cuvat). Avec des départs d'adhérents qui étaient devenus d'excellents joueurs et des amis : dommage...

Mais avec l'arrivée de nouvelles têtes qui nous comblent par leur sourire et leur présence.

C'est dans un club jovial qu'il fait bon de se retrouver chaque mercredi dès 20H00 hors vacances scolaires à la salle polyvalente (salle n°4).

Nos repas annuels ont été une réussite : Rentrée, Noël, Pâques, Grandes Vacances !!! Dont le dernier : repas canadien sous le kiosque suivi d'un concours de pétanque.

Il ne reste qu'à perdurer cette ambiance et cette convivialité.

Chacun sera le bienvenu comme novice ou PRO !!!

Atout +.

Contact : Jeannot COLOMB  Tél. 06 19 37 70 30

# Vie associative

## *Moti'voyages*

**L'association**

**L'association Moti'voyages**, créée en 2005, contribue depuis ses débuts à faire vivre des projets de petites ampleurs, basés sur des **valeurs simples**, mais essentielles.
Moti'voyages s'inscrit donc logiquement dans une démarche sensible aux initiatives locales, aux liens intergénérationnels et aux points communs qui unissent les êtres humains entre eux pour promouvoir l'**ouverture d'esprit** et permettre la **rencontre de l'autre** tout en apprenant à **mieux se connaitre soi**.

**Les activités**

Cette orientation se décline selon différents axes :
- La chorale **Le chant des possibles** réunit de façon hebdomadaire une vingtaine d'enfants de la commune (du CP au CM2) autour de la chef de chœur Sophie. Cette initiative permet chaque année de construire un projet à **dimension humaine**, sur la base du chant et de l'interaction avec les partenaires et le public. Pour information, nous participerons à la cérémonie du 8 mai prochain. Nous serions très heureux de vous rencontrer au cœur du village à cette occasion.
- Moti'voyages organise également des **séjours culturels et linguistiques avec une prédilection pour les pays germanophones** (public cible : collégiens).
- L'association participe également à la **promotion de la culture**, notamment en partenariat avec la scène nationale d'Annecy (public cible : enfants et familles).
- Par ailleurs, la réflexion sur la mise en place de nouveaux ateliers est permanente. Sont actuellement à l'étude la mise en place de stages de **beatbox** (tout public), de **scrapbooking** collaboratif (adultes ou enfants accompagnés) et de journées d'**activités manuelles thématiques** (enfants accompagnés). Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter.

**Pour nous contacter :**

Martial ROSSI, Laetitia METKEN-ROSSI, Sonia PECCOUX

@ : laetitia.metken@yahoo.com ou martial.rossi@gmail.com  04.50.67.28.85

Association Moti'voyages - Chez Martial et Laetitia ROSSI- 1233 route de Ferrières - 74350 Cuvat

# Vie associative

## Paroisse Saint Marc du Parmelan

**Le catéchisme aujourd'hui, c'est comment ?**

Une fois par mois, le dimanche matin, enfants et parents des 5 communautés de la paroisse (Argonay, Cuvat, Pringy, Nâves et Villaz) se retrouvent pour un ***Dimanche de la Parole***.

Dimanche de la Parole à Cuvat

Entre églises, salles polyvalentes et salles paroissiales, se succèdent : temps de prière, partage de textes bibliques, découverte de passages de la Bible, jeux, célébration… pour une centaine d'enfants et leurs parents et grands-parents.
Les rencontres sont rythmées par les fêtes de Toussaint, Noël, Pâques... et aussi les communions et confirmations.

En été, le jardin du presbytère de Pringy devient église en plein air, avant de se transformer en terrain de jeux pour les enfants et en aire de pique-nique pour tous. Tout cela au son de la musique pop-rock du groupe AdorA.

Messe au jardin du presbytère de Pringy

De beaux moments intergénérationnels partagés !

**Toutes les infos pratiques et plus sur la paroisse catholique Saint-Marc du Parmelan sur [www.diocese-annecy.fr/st-marc](www.diocese-annecy.fr/st-marc)**

À noter :

⇒ Le caté, c'est comme les sacrements… c'est possible à tous les âges ! Comme il est possible également de demander la visite d'un prêtre à domicile, ou de faire porter la communion aux malades ou personnes âgées ;

⇒ L'église de Cuvat est ouverte tous les jours de 9h à 18h et la feuille d'information paroissiale hebdomadaire disponible à l'entrée ;

⇒ A Cuvat, une messe est célébrée chaque semaine le vendredi à 18h30 (en hiver dans la salle sous le presbytère en face de l'église).

Paroisse Saint-Marc du Parmelan : Maison paroissiale, 46 rue de Champ Guargan 74370 Pringy
Tél : 04 50 02 58 36

Les prêtres de la paroisse : le père Gilles et le père Jocelyn

# Vie associative

## Pleine Paluche

Comme chaque année, aux alentours du mois de juin, a lieu le tournoi de football de l'association la Pleine Paluche. Près de 100 joueurs viennent pour en découdre sur le pré (en synthétique) autour d'une bonne bière et d'un barbecue.

Rendez-vous en cette année de mondial le samedi 30 juin 2018 pour la 12ème édition.

# CUVAT CUP

# Vie associative

## Activités du Souvenir Français, association d'utilité publique, au sein de la commune

Depuis de nombreuses années, le 8 Mai et le 11 Novembre, les enfants de CUVAT, encadrés par M. Michel BOUVET, délégué du Souvenir Français de la commune, et Laetitia PRUNIER, participent activement aux cérémonies organisées en mémoire de tous les anciens combattants, morts pour la France, en déposant des fleurs devant le Monument aux Morts.

Mme PRUNIER a d'ailleurs vu son implication récompensée : la Médaille de Bronze du Souvenir Français lui a été décernée tout dernièrement. M. Yves PORRET, quant à lui, s'est vu décoré de la médaille d'argent pour récompenser son adhésion depuis de nombreuses années au sein de notre comité.

La quête du 1er Novembre 2017 collectée par Michel BOUVET et ses petits-fils Clément et Lilian auxquels s'était jointe Dominique GIRARDAIN a rapporté 200 €uros.

Une des missions principales du Souvenir Français est la perpétuation du devoir de mémoire. Dans ce dessein, notre comité a organisé des voyages destinés à emmener les enfants de plusieurs écoles sur des lieux où se sont déroulés des faits tragiques pendant l'une ou l'autre des deux guerres mondiales. Ainsi, quelques élèves de l'école de Sur les Bois d'Annecy-le-Vieux ont passé trois jours à Verdun, tandis que des enfants de l'école de Charvonnex et d'Allonzier la Caille ont pu se rendre à Izieu pour y visiter la maison où 44 enfants juifs furent enlevés, déportés et exterminés.

Le financement des 17 000 € nécessaires à l'organisation de ces voyages a été assuré grâce aux subventions du Conseil Départemental, des Mairies, des Parents d'élèves, du comité national et départemental du Souvenir Français et surtout grâce au loto que les membres de notre comité ont organisé avec l'aide des dirigeants du club de Football de Pringy que nous remercions tout particulièrement.

**Ce que nous prévoyons pour 2018 :**

Si la Ville Nouvelle d'Annecy nous accorde le prêt de la salle Espace-rencontre à Annecy-Le-Vieux, nous organiserons un ***loto le 3 février***, et si nos finances le permettent, nous envisageons avec l'accord de la mairie et du directeur de l'école, d'emmener les élèves de CUVAT au ***Mémorial National de la Prison de Montluc à Lyon*** où ont été internés, durant l'occupation allemande, près de 10 000 hommes, femmes et enfants, dont un certain Jean MOULIN.

Le Président du Souvenir Français, M. Philippe CHERPITEL.

# LES ASSOCIATIONS EN 2018

**Amicale Boules de Cuvat : M Jean-Claude LAVOREL** 04 50 46 80 78

**Association des Parents d'Elèves (APE) : Mme Séverine BLANC** ape.cuvat@gmail.com

**Chasseurs : M Vincent PETTIER** vincent.pettier@wanadoo.fr

**Chorale Nuances : Mme Jocelyne DERUAZ** jjddru@yahoo.fr

**Comité des Fêtes : Mme Martine LACROIX** comitedesfetescuvat@gmail.com

**Cuv'à patch : Aline** 06 72 55 28 92—**Irma :** 04 50 08 16 40—**Christiane :** 06 29 91 04 64

**Cuvat Ciné Livres : Mme Isabelle GUILLET** bibliotheque.cuvat@dartybox.com

.**ETC … Echecs Tarot Cuvat**
Echecs : G. LAISSARD : 07 82 78 27 87—J-F MIRALLES : 06 35 47 72 55
Tarot : Jean COLOMB : 06 19 37 70 30 - 74jeannot@gmail.com

**Loisirs créatifs : Mme Jany MOYER-BENACCHIO** loisirs.creatifs.cuvat@hotmail.fr

**Moti'Voyages : Mme Laetitia METKEN—M Martial ROSSI** laetitia.metken@yahoo.com ou martial.rossi@gmail.com

**Paroisse catholique : Mme Catherine FOLGOAS** 04 50 02 58 36 - st-marc@diocese-annecy.fr

# Dossier

## Petite tique, GROSSE MALADIE . . .

**Les tiques peuvent transmettre des maladies, dont la maladie de Lyme**

La période automnale, douce, est une période où les tiques prolifèrent.
C'est au printemps et au début de l'automne qu'on les rencontre le plus. En fait, cela fluctue suivant les températures.

En effet, à l'automne, avec son déploiement de couleurs rougeoyantes, ses champignons, la chasse, et cette douceur de l'air qui invite à profiter de la nature lors de nos loisirs par des promenades ou de longues randonnées, sans oublier ceux dont le métier ou les activités se situent dans les milieux naturels ; or ces derniers ne sont pas sans danger.

La maladie de Lyme (ainsi que d'autres co-infections très possibles) transmise à l'homme par les tiques n'est pas une maladie anodine **et s'il ne faut pas s'affoler inutilement, il est indispensable de s'informer**. Cette affection est à prendre au sérieux. Ignorée ou mal soignée, elle peut s'avérer grave. D'où la très grande importance de la prévention.

**Comment se protéger ?**
"Se protéger des tiques, porteuses de nombreuses maladies, est une priorité. A l'extérieur, portez des vêtements longs et clairs (manches longues, chaussures fermées, chapeau), utilisez des répulsifs et traitez les animaux domestiques. Inspectez-vous minutieusement après chaque sortie. Attention, les tiques peuvent être très petites. Pensez au dos et au cuir chevelu.

N'utilisez qu'un tire-tique (disponible en pharmacie ou cabinet vétérinaire) pour les enlever ; ne mettez aucun produit comme l'éther, l'alcool, la ou le savon comme vu ci et là. Vous pouvez prendre celle-ci en photo avant de la retirer, la conserver dans une petite boite hermétique, utile si il y a infection, en l'analysant, on sera par quelle bactérie. Puis désinfectez la plaie. Consultez un médecin en cas d'érythème migrant, de symptômes grippaux, et/ou de douleurs inexpliquées.

**Conseil utile :** notez la date de piqûre, conserver celle-ci et photographiez tous symptômes dermatologiques."

L'association France Lyme, association de lutte contre les maladies vectorielles à tiques, est une association nationale. Elle organise de la prévention pour tous les publics, et soutient et conseille les malades.

Plus d'informations : www.francelyme.fr/WordPress3/Documents/2014/01/Plaquette2016.pdf

**Signalement-Tique !** Cette application est disponible dès maintenant par téléchargement gratuit pour les smartphones iOS et Android. L'Inra et l'Anses, avec le ministère des Solidarités et de la Santé, font appel aux volontaires qui souhaitent participer aux recherches pour la lutte contre les tiques et les maladies qu'elles transmettent.

Comment ? En permettant une collecte d'informations sans précédent : déclarer sa piqûre ou celle de son animal domestique, la géolocaliser, transmettre une photo et même envoyer les tiques aux équipes scientifiques... Les citoyens et les chercheurs se mobilisent ensemble pour collecter des données indispensables à l'acquisition des connaissances, pour mieux **comprendre et prévenir la** maladie de Lyme et les autres maladies transmissibles par les tiques.

***Grâce à l'appli Signalement-Tique, une collecte de données sans précédent attendue.***

# Dossier

## Le réseau public fibre optique du SYANE :

## Présentation générale et avancement pour la commune de Cuvat

La fibre optique pour tous : tel est l'objectif du réseau public fibre optique déployé par le Syndicat des Énergies et de l'Aménagement numérique (SYANE) depuis 2013. Tourné en priorité vers le monde économique, il doit permettre de raccorder, dans une 1ère phase de 5 ans, la grande majorité des entreprises et près de la moitié des logements haut-savoyards, puis 90% des foyers à l'horizon 2025. Montant des investissements : plus de 300 M€, dont 131,5 M€ HT pour la 1ère phase.

### Un réseau en fibre optique pour 255 communes de la Haute-Savoie

L'aménagement numérique de la Haute-Savoie s'inscrit dans le cadre défini par le Plan National Très Haut Débit, qui s'appuie sur la complémentarité des initiatives publiques et privées pour la couverture des particuliers. En Haute-Savoie, le réseau public fibre optique du SYANE couvrira ainsi les logements sur 255 communes et les zones d'activités économiques sur 282 communes.
Sur le périmètre de l'ex-agglomération d'Annecy (12 communes), de l'agglomération Annemasse (12 communes), de Cluses et de Thonon-les-Bains, le réseau fibre optique vers les logements est déployé par l'opérateur Orange. 12 communes sont également couvertes par d'autres initiatives publiques locales (Communautés de communes de Faucigny-Glières et de la Vallée de Chamonix, et commune de Sallanches).

### Une priorité : la couverture du monde économique

L'ouverture à la commercialisation des services numériques très haut débit pour les professionnels a démarré au 1er semestre 2016. Les zones d'activités économiques situées sur le tracé des artères principales déjà construites sont les premières éligibles. Les entreprises, les sites d'enseignement et de santé ainsi que les bâtiments publics (collèges, lycées, hôpitaux…) situés à proximité peuvent également bénéficier des services numériques très haut débit.

Les raccordements des professionnels se feront ensuite progressivement au fur et à mesure de la construction des artères principales et de l'arrivée des opérateurs de télécommunications professionnels.

### La commercialisation des services numériques très haut débit pour les professionnels sur Cuvat

L'ouverture à la commercialisation des services numériques très haut débit pour les professionnels situés à proximité des artères principales est prévue dans le courant 2018.

Le réseau public du SYANE est exploité par la société COVAGE dans le cadre d'une délégation de service public d'une durée de 15 ans. Pour en savoir plus sur la commercialisation du réseau et les modalités de raccordement : haute-savoie@covage.com

### Concernant les particuliers, quand pourront-ils accéder à une offre à très haut débit ?

Les particuliers peuvent être raccordés à partir des réseaux de desserte. La couverture fibre optique des logements se fera progressivement, au fur et à mesure de la construction des réseaux de desserte et de l'arrivée des opérateurs de télécommunications grand public. La commercialisation des premiers services commencera à partir du 1er semestre 2018 dans les secteurs où la fibre optique est tirée.

# Dossier

## La couverture fibre optique des logements sur Cuvat

La couverture des logements sur la commune de Cuvat est prévue pour le second semestre 2018.

Source : http://www.syane.fr/les-projets-du-syane/le-reseau-public-fibre-optique-du-syane/vous-etes-un-particulier/#9.4/46.0351/6.4225

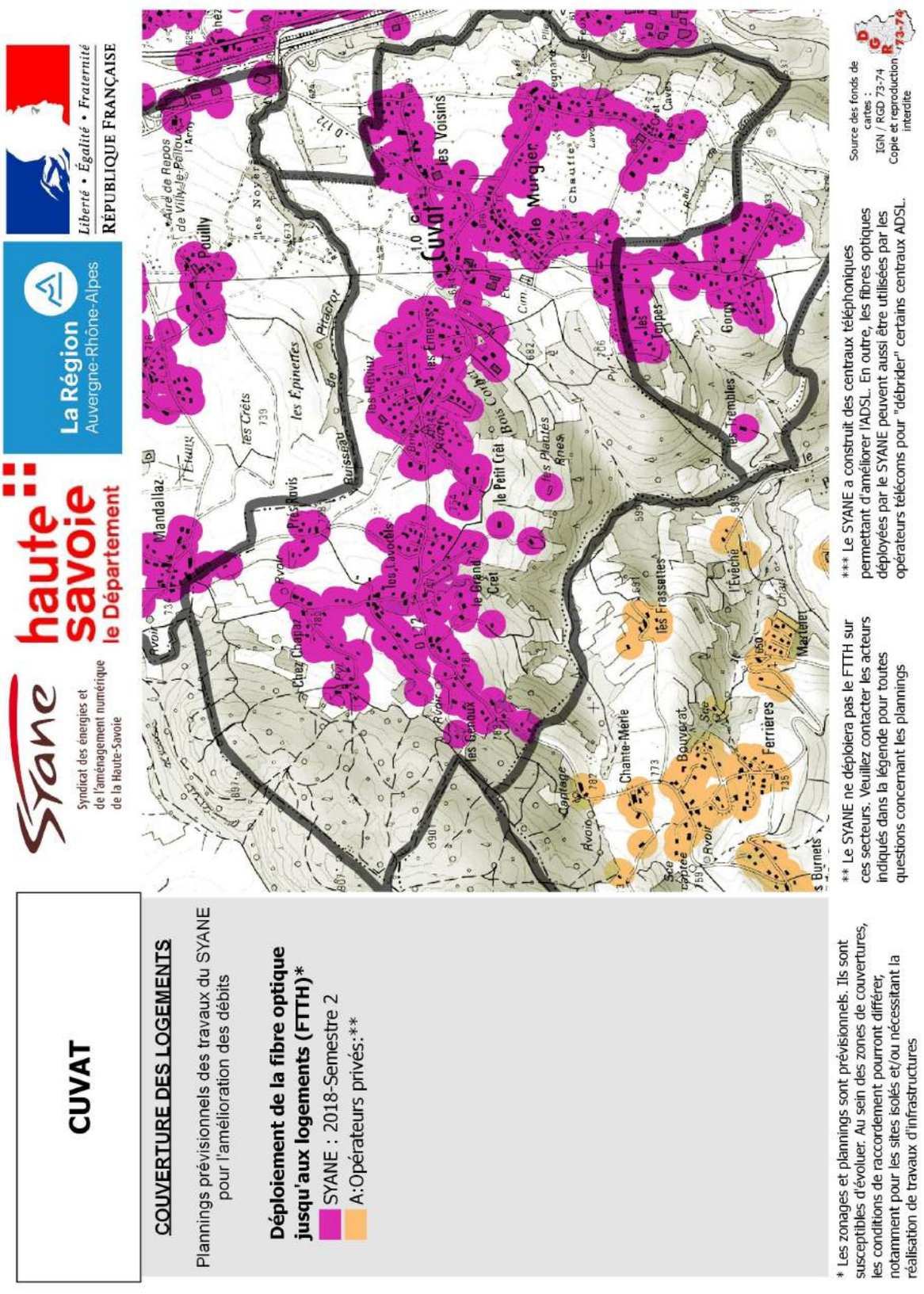

# N° DE TELEPHONE UTILES

| | |
|---|---|
| **MAIRIE DE CUVAT**<br>Ouverture :<br>- le lundi de 9h00 à 11h30,<br>- les mardis et jeudis de 14h00 à 18h00. | Tel 04 50 46 86 69<br>Fax 04 50 46 12 39<br>mairie.cuvat@orange.fr<br>site internet : www.cuvat.org |
| **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES** | Tel 04 50 08 16 16 |
| **GENDARMERIE DE MEYTHET** | Tel 04 50 24 52 40 |
| **GENDARMERIE DE LA BALME DE SILLINGY** | Tel 04 50 68 89 60 |
| **URGENCE DU SERVICE DES EAUX DE CRUSEILLES** | Tel 06 25 90 68 65 |
| **ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSEL (Dépannage 24/24) :** | Tel 04 50 27 28 96 |
| **POMPIERS** | Tel 18 |
| **SAMU** | Tel 15 |
| **AMBULANCE (Service d'urgence)** | Tel 04 50 22 07 77 |
| **ASSISTANTES SOCIALES** | Tel 04 50 33 23 89 |
| **ARCHITECTE CONSULTANT : M. Claude MOISSON** | Tel 04 50 08 16 16 |
| **ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)**<br>**M. Georges BERTHET**<br>**SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile)** | Tel 04 50 44 09 45<br>Tel 04 50 46 83 86<br>Tel 04 50 44 05 24 |
| **SPA** | Tel 04 50 77 82 40 |
| **DECHETTERIE DE CRUSEILLES** | Tel 04 50 32 16 30 |

# Notes

# Cuvat 2017

# Fête du village